# INNOVER POUR L'AVENIR

## UN PLAN D'ACTION POUR LA PROSPÉRITÉ DU CANADA

COMITÉ DIRECTEUR DE LA PROSPÉRITÉ | STEERING GROUP ON PROSPERITY

# INNOVER POUR L'AVENIR

## UN PLAN D'ACTION POUR LA PROSPÉRITÉ DU CANADA

Les Canadiennes et les Canadiens doivent retrouver l'esprit d'aventure qui est à l'origine de ce pays et relever les défis qui se présentent. Cela est nécessaire non seulement pour survivre au sein de la nouvelle économie mondiale, mais aussi pour y prospérer. Plutôt que de renoncer à la concurrence, nous devons nous y lancer corps et âme, et innover sans craindre l'avenir.

Pour obtenir des exemplaires de cette publication, téléphoner au 1-800-387-9601

**Also available in English**
N° au cat. C2-206/1992F
ISBN 0-662-97889-7
PS 011F
Octobre 1992

93-00846/

# TABLE DES MATIÈRES

**Préface**

**La parole aux citoyens** ..... **1**
Une vision de la prospérité ..... 2
Les préoccupations des Canadiennes et des Canadiens ..... 3
Les leçons du passé ..... 4
Une stratégie de prospérité ..... 5
Le plan d'action en bref ..... 7
Le moment est venu d'agir ..... 8
Principales recommandations ..... 9

**Créer des perspectives d'avenir pour une société innovatrice** ..... **11**
Porter attention aux besoins du client : faire du Canada un chef de file en matière de qualité ..... 14
Susciter l'innovation : mettre en place le cadre approprié ..... 17
Accélérer l'innovation : mettre en marche le moteur de la technologie ..... 21
Stimuler l'innovation : encourager les investissements éclairés — multiplier les possibilités ..... 26
Provoquer l'innovation : concrétiser les possibilités du Canada en matière d'exportation ..... 30
Protéger l'environnement : un modèle d'innovation ..... 33
Accentuer le rôle de l'État ..... 34
Investir dans les ressources humaines : le meilleur atout ..... 35
Appuyer l'adaptation des employés ..... 37

**Diffuser une culture du savoir au Canada** ..... **39**
Mettre l'accent sur les résultats ..... 40
Rendre la formation pertinente ..... 44
Innover pour favoriser le changement ..... 51
Faire participer tous les Canadiens ..... 55

**Créer une société intégrée** ..... **59**
Assurer une main-d'oeuvre représentative ..... 59
Offrir des perspectives d'avenir aux Autochtones ..... 62
Partager les occasions ..... 65

**Stimuler l'action** ..... **69**

**Annexe A : Consultations** ..... **73**

**Annexe B : Initiative de la prospérité : rapports et études** ..... **81**

# PRÉFACE

Ce plan d'action, une invitation à apprivoiser et à maîtriser le changement est important pour l'avenir du Canada et pour le vôtre. Les personnes qui l'ont préparé souhaitent que vous preniez le temps de le lire attentivement. Il est succinct. Plusieurs propositions vous seront familières parce qu'elles reflètent vos préoccupations, vos craintes et vos espoirs.

D'ailleurs, les recommandations proposées dans ce plan d'action reflètent les milliers d'opinions exprimées au cours des consultations sur l'Initiative de la prospérité. Un consensus général, sinon unanime, s'est dégagé sur les défis à relever et les démarches que nous, en tant que nation, devons entreprendre afin d'assurer notre bien-être social et économique dans un monde en pleine évolution.

Les personnes qui ont participé aux consultations exhaustives tenues à travers le pays l'ont fait avec beaucoup d'enthousiasme et de volonté. Cent quatre-vingt-six villes et villages ont organisé des discussions populaires, lesquelles ont été suivies de discussions régionales. Des tables rondes, des conférences et des forums ont aussi porté sur des sujets tels l'éducation et la formation, les sciences et la technologie, le gouvernement, la qualité, les investissements et les échanges commerciaux. En outre, il y a eu des consultations auprès des principaux intervenants du milieu des affaires et de l'industrie, une conférence de deux jours avec les Autochtones, des discussions avec des organismes clés sur le plan national et régional, notamment les groupes d'action sociale et les associations à but non lucratif, ainsi que les gouvernements provinciaux.

Nombre des actions que nous proposons sont interdépendantes. Ensemble, elles constituent une approche intégrée visant à garantir la prospérité future du Canada; elles sont destinées à orienter le pays dans la bonne direction, et si elles sont mises en œuvre, à donner l'élan nécessaire au changement.

Quelques-unes des recommandations sont précises et énoncent clairement ce qu'il convient de faire et comment procéder. D'autres, de par leur nature, sont plus générales et des experts en définiront les particularités. Nous avons toutefois délimité les responsabilités et fixé les échéances.

Nous vous invitons à lire ce plan d'action et à repérer les recommandations qui vous concernent. Décidez comment vous participerez à la maîtrise du changement, soit par des interventions personnelles ou par des actions que vous prendrez à l'école, au travail, au sein de votre famille, de votre entreprise ou d'une association. Discutez-en avec vos amis, vos collègues et, même, avec vos représentants politiques. Le défi de l'avenir nous concerne tous et toutes et nous ne pouvons pas en reléguer la responsabilité à d'autres.

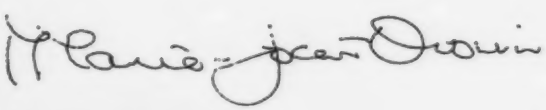

**MARIE-JOSÉE DROUIN**
Coprésidente, Comité directeur de la prospérité

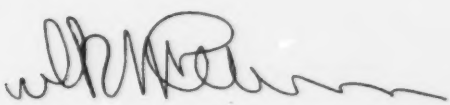

**DAVID R. McCAMUS**
Coprésident, Comité directeur de la prospérité

## Membres du Comité directeur de la prospérité

**MARIE-JOSÉE DROUIN**
Coprésidente, Comité directeur de la prospérité
Directrice générale, Institut Hudson du Canada Inc.
Montréal (Québec)

**ANDRÉ CHAGNON**
Administrateur et président du conseil d'administration
Le Groupe Vidéotron Ltée
Montréal (Québec)

**MARSHALL A. COHEN**
Président, Comité consultatif sur le commerce extérieur et
président et directeur général, Les Compagnies Molson Limitée
Toronto (Ontario)

**G.R. (GORDON) CUNNINGHAM**
Président du conseil d'administration et chef de la direction
Groupe d'Assurance London Inc.
London Life Compagnie d'Assurance-Vie
London (Ontario)

**JOSEPH D'CRUZ**
Professeur associé, Faculté de gestion
Université de Toronto
Toronto (Ontario)

**ERIC A. GEDDES**
Président, Projet de technologie de pointe d'Edmonton
Edmonton (Alberta)

**DONALD GLENDENNING**
Président émérite, Holland College
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)

**DAVID L. JOHNSTON**
Principal et vice-chancelier, Université McGill
Montréal (Québec)

**VERONICA S. LACEY**
Directrice de l'enseignement et secrétaire-trésorière
Conseil scolaire de North York
North York (Ontario)

**MARILYN LISTER**
Présidente nationale
Association des consommateurs du Canada
Ottawa (Ontario)

**DAVID R. McCAMUS**
Coprésident, Comité directeur de la prospérité
Président et chef du conseil d'administration
Xerox Canada Ltd.
Toronto (Ontario)

**W.E. (BILL) MACLENNAN**
Chef de l'exploitation, Atlantic Institute of Biotechnology
Halifax (Nouvelle-Écosse)

**JAMES A. MCCAMBLY**
Président, Fédération canadienne du travail
Ottawa (Ontario)

**J.J. (JACK) MUNRO**
Président de l'Alliance forestière de la Colombie-Britannique
Vancouver (Colombie-Britannique)

**J.-ROBERT OUIMET**
Président du Conseil et chef de la direction
Ouimet – Cordon bleu Inc.
Anjou (Québec)

**LUCILLE PACEY**
Vice-présidente (Technology and Educational Television)
Open Learning Agency
Vancouver (Colombie-Britannique)

**PENELOPE M. AYRE ROWE**
Directrice générale, Conseil des services communautaires
de Terre-Neuve et du Labrador
St. John's (Terre-Neuve)

**DONALD J. SAVOIE**
Chaire Clément-Cormier de développement économique
Université de Moncton
Moncton (Nouveau-Brunswick)

**KENNETH C. THOMAS**
Président, Saskatchewan Indian Loan Co. Ltd. et
chef de la direction, Programme de l'agriculture indienne
de la Saskatchewan
Craven (Saskatchewan)

**BILL VAAGS**
Président, Bill Vaags Ltd.; président, Royaleen Feeder
et président, Conseil canadien du porc
Dugald (Manitoba)

# LA PAROLE AUX CITOYENS

Il y a douze mois, le gouvernement du Canada lançait son Initiative de la prospérité et menait à cet effet des consultations intensives auprès des Canadiennes et des Canadiens sur la façon d'assurer la prospérité du pays.

Dans la même veine, le gouvernement nous demandait, à vingt Canadiennes et Canadiens choisis en raison de leur expérience, de servir bénévolement au sein d'un comité autonome, le Comité directeur de la prospérité. Notre tâche était d'écouter ce que les Canadiennes et les Canadiens avaient à dire et, à l'abri de toute influence du gouvernement fédéral, d'élaborer un plan d'action pour assurer le bien-être économique et social du Canada dans les années à venir; plan que toute la population pourrait appuyer et aider à mettre en œuvre.

Pourquoi ce plan d'action et quelle en était l'urgence ? Après tout, le Canada est l'une des nations les plus prospères et les plus enviées du monde. Récemment, les Nations unies l'ont même classé au premier rang des meilleurs endroits où vivre. Cependant, la prospérité future du pays est menacée par la mondialisation, l'accélération du changement et les défis d'une concurrence de plus en plus vive. En comparaison avec d'autres pays industrialisés, le Canada prend du retard.

Les signaux d'alarme s'allument, nombreux parce que :

- La part canadienne des marchés d'exportation diminue.
- Le pays n'attire pas suffisamment d'investissements.
- Les dernières techniques de pointe ne sont pas mises en application aussi rapidement que dans les pays concurrents.
- Trop peu de manufacturiers offrent des produits innovateurs appuyés par la recherche et le développement.
- Trop peu d'entreprises offrent de la formation à leurs employés.
- Le Canada dépense plus, *per capita*, dans le domaine de l'éducation que les autres grandes nations industrielles, mais les résultats ne sont pas ce qu'ils devraient être.
- Trop de jeunes ne sont pas encore prêts à faire l'expérience de l'école et beaucoup trop abandonnent leurs études non préparés à s'intégrer sur le marché du travail.
- Trop d'adultes sont mis à l'écart de façon permanente à cause d'un manque de compétences.

Aujourd'hui, plus de un million et demi de personnes sont sans emploi et beaucoup d'autres sont sous-employées : la prospérité leur échappe. Plusieurs n'ont même jamais participé à cette prospérité.

Il fut un temps où l'on se tournait vers le gouvernement pour trouver des solutions à ces problèmes. Les Canadiennes et les Canadiens découvrent maintenant que l'État seul ne peut pas garantir la prospérité, mais aider à créer les conditions nécessaires à son avènement. Tous doivent participer à la tâche d'assurer l'avenir du pays : les travailleurs, les éducateurs, les scientifiques, les gens d'affaires, les parents, les élus, les étudiants, les consommateurs, les indigents, les bénévoles au sein de leurs communautés.

La clé de la réussite repose sur la volonté des Canadiennes et des Canadiens de travailler ensemble, et ce, dans une grande variété de partenariats. Pour cette raison, le rapport du Comité directeur se présente sous la forme d'un plan d'action à l'intention de tous. Ce plan a été préparé dans le cadre des consultations de l'Initiative de la prospérité auxquelles des milliers de personnes ont participé (voir annexe A).

## Une vision de la prospérité

L'Initiative de la prospérité a ouvert un dialogue entre des Canadiennes et des Canadiens de toutes conditions. Lors de discussions populaires locales, de tables rondes et de forums nationaux; dans des ateliers, des groupes de travail et des discussions; dans des rapports présentés par 15 secteurs industriels et diverses associations, des gens de partout au pays ont parlé de leurs espoirs, de leurs rêves et des conditions nécessaires pour les réaliser.

Il existe un consensus remarquable quant aux défis à relever, et il ressort que, partout, les Canadiennes et les Canadiens partagent la même vision d'un Canada prospère. C'est l'image d'un pays où tous pourront jouir, sans exception, d'une qualité de vie supérieure. Cette vision est fondée sur un sentiment de fierté à l'égard du Canada, de ses richesses naturelles, de ses réalisations et de ses perspectives d'avenir. Elle prend racine dans un engagement envers la communauté, dans un esprit de justice, d'équité et de solidarité envers les autres, ainsi que dans le respect de tous et de la diversité de leurs origines.

Les habitants de ce pays cherchent également à être autonomes grâce à la valorisation du savoir et à l'épanouissement de chaque individu. Dans leur esprit, le Canada doit se faire le champion de la réalisation et de l'excellence et, en même temps, produire des biens et des services de qualité vendus dans le monde entier. Le Canada est un pays où les objectifs socio-économiques se complètent les uns les autres, une nation qui contribue au mieux-être de tous à l'échelle de la planète.

Pour nombre de personnes, toutefois, l'écart entre l'idée qu'elles se font de la prospérité et la réalité qui les entoure est très profond. La très longue récession économique fait payer un lourd tribut, au même titre que les pressions d'un monde en mutation. L'augmentation du nombre de défavorisés est devenue une réalité dans ce pays. La discrimination dans ses formes les plus

variées, la pénurie d'emplois ainsi que certains éléments des programmes publics d'aide qui encouragent la dépendance plutôt que l'autonomie nuisent à l'épanouissement personnel de plusieurs Canadiennes et Canadiens.

## Les préoccupations des Canadiennes et des Canadiens

Tous s'inquiètent de ce que l'avenir leur réserve, à eux et à leur famille. Pour la plupart, la prospérité veut dire un bon emploi et la perspective d'en trouver un meilleur. Pour beaucoup d'autres, chroniquement ou temporairement sans emploi, ils ne demandent qu'une chance équitable d'entrer ou de revenir sur le marché du travail.

Ceux et celles qui ont perdu leur emploi, ou qui voient leurs amis et leurs parents sans travail, se demandent d'où viendront les nouveaux emplois, particulièrement pour leurs enfants. D'autres, qui vivent dans des communautés où il n'y a plus d'emplois disponibles, doivent envisager de couper leurs racines, de refaire ailleurs leur vie avec leur famille.

Ceux et celles qui ont un emploi se demandent comment le conserver. Ils constatent la concurrence croissante de pays où les conditions de vie et les salaires sont inférieurs et où l'environnement n'est pas aussi bien protégé. Certains se demandent si une concurrence plus serrée ne conduit pas à d'autres pertes d'emploi et à d'autres déplacements. En même temps, ils se préoccupent de leur place au sein d'un marché du travail dans lequel l'utilisation des connaissances et des compétences spécialisées prend de l'importance. L'éducation et la formation sont considérées essentielles à la prospérité personnelle et nationale. Pour cette raison, les parents partagent de plus en plus le sentiment que les écoles devraient mieux préparer leurs enfants à l'avenir.

Les employeurs et les chefs syndicaux mettent en garde contre les sérieuses conséquences socio-économiques si le phénomène du décrochage n'est pas réprimé ou si l'analphabétisme n'est pas réduit de façon radicale. Tant en milieu de travail que parmi les sans-emploi, l'on s'inquiète de l'accessibilité à une formation et à un recyclage efficaces.

Les entrepreneurs s'inquiètent du peu d'attrait suscité par les investissements au Canada, en raison du climat économique, et trop peu d'entre eux sont disposés à investir le capital-risque qui entraîne la création d'emplois.

Les confrontations continuelles entre les directions des entreprises et les travailleurs suscitent une colère généralisée car elles minent notre capacité de prospérer. Les Canadiennes et les Canadiens sont également irrités par les politiciens et les hauts-fonctionnaires. La dette et les déficits croissants de tous les ordres de gouvernement sont perçus comme des marques de gaspillage et d'inefficacité d'une part, et comme un manque de planification et d'orientation à long terme d'autre part.

Les relations entre les gouvernements fédéral et provinciaux sont perçues comme source de double-emploi, de recoupement inutile et de conflit plutôt que de coordination en faveur des biens communs. Tous les contribuables se

sentent victimes d'un assaut concerté de la part des divers ordres de gouvernement et sont déçus de la diminution apparente de la qualité des services qu'ils reçoivent en retour.

Plusieurs craignent que le changement ne les laisse pour compte. D'autres, déjà à l'écart, ont l'impression d'être exclus en raison de leur identité même (les femmes, les Autochtones, les minorités ethniques, les indigents et les personnes handicapées) ou d'une absence chronique de perspectives d'avenir dans leur région. Mais tous veulent contribuer à l'économie.

Les programmes sociaux sont également source d'inquiétude. Les services de santé et autres services publics sont généralement universels; cependant les Canadiennes et les Canadiens sont préoccupés de la capacité des gouvernements de les conserver et de les financer à la lumière des récents changements économiques. Nombre de personnes s'inquiètent également du fait que les systèmes actuels suscitent chez trop de gens un état de dépendance permanente pour les avantages procurés par les gouvernements. Les bénéficiaires de ces régimes préféreraient une plus juste répartition des chances plutôt qu'une simple redistribution du revenu.

L'on croit trop facilement que les comportements au chapitre de la consommation et les activités de développement alourdissent le dossier écologique. Tous veulent la prospérité, mais ils attachent une grande importance à la protection de l'environnement naturel et à sa conservation pour les générations futures.

A ces préoccupations s'ajoute une profonde frustration en raison des forces qui tendent à diriger le pays. Par dessus tout, la population désire que s'instaure un nouvel esprit de coopération et de collaboration entre le patronat et les travailleurs, entre les parents et les éducateurs, entre les différents ordres de gouvernement.

## Les leçons du passé

La récession mondiale de ces dernières années a eu de profondes répercussions sur le Canada, tout comme sur d'autres pays. Les préoccupations exprimées au cours des consultations publiques touchent cependant des questions qui ne peuvent être attribuées à la seule récession. Le Canada lui-même porte une lourde responsabilité.

Nous avons été lents à nous adapter et à nous restructurer malgré l'accélération du rythme du changement au cours des vingt dernières années. Nous n'avons pas assez investi dans des procédés innovateurs ni dans les ressources humaines, et nous avons laissé les coûts augmenter plus rapidement que la productivité. Nous avons accumulé des dettes en raison de dépenses au delà de nos moyens et connu une inflation aux fluctuations radicales.

En dépit de la disparition de nombreuses barrières tarifaires étrangères, trop peu de nos entreprises ont tenté de maintenir ou d'accroître leurs effectifs en exportant des biens et des services. Sur le marché intérieur, les chances

de croissance ont été limitées à cause des barrières commerciales entre les provinces.

Imbus d'un esprit de suffisance engendré par un faible taux de change, nous nous sommes dupés en croyant ne pas perdre notre avantage concurrentiel. Nous avons maintenu un système démodé de relations patronales-ouvrières et certaines entreprises ont failli à la tâche de former et de recycler leur personnel. Concurremment, trop de jeunes ont continué de quitter l'école avec une préparation insuffisante qui leur ferme l'accès aux nouveaux emplois fondés sur les connaissances.

Nous n'avons pas encore compris que nombre de personnes pouvaient contribuer à la prospérité collective. Nous avons sous-évalué le rôle des femmes. Les Autochtones ne sont pas membres à part entière de notre société. Le rôle du secteur bénévole est trop souvent négligé. La contribution éventuelle des personnes handicapées, des immigrants et des minorités visibles n'est pas suffisamment reconnue.

Il est impossible de changer le passé, mais l'on peut en tirer des leçons. Les Canadiennes et les Canadiens doivent retrouver l'esprit d'aventure qui est à l'origine de ce pays et relever les défis qui se présentent. Cela est nécessaire non seulement pour survivre au sein de la nouvelle économie mondiale, mais aussi pour y prospérer. Plutôt que de renoncer à la concurrence, nous devons nous y lancer corps et âme, et innover sans craindre l'avenir.

## Une stratégie de prospérité

Ce plan d'action pour la prospérité du Canada est fondé sur une stratégie qui propose à chacun l'occasion de s'épanouir pleinement. La clé de cette stratégie, c'est l'innovation.

L'innovation, c'est l'apport de nouveaux produits et services, de nouveaux procédés ou de nouveaux moyens de faire les choses. Elle exige une grande ouverture au changement, une aptitude à initier, à absorber ou à s'adapter à de nouvelles façons de penser, de se comporter et de travailler ensemble. L'innovation nécessite non seulement de nouvelles techniques, mais également de nouvelles relations, de nouvelles alliances, de nouveaux partenariats allant au delà des sentiers traditionnels afin de redonner une nouvelle vigueur aux systèmes économiques et aux systèmes d'éducation et de formation.

Au cours des consultations locales, sectorielles et nationales, un vaste consensus a vu le jour, à savoir, que la prospérité du Canada doit reposer sur l'établissement de partenariats efficaces et sur la capacité d'apporter ensemble les changements nécessaires dans plusieurs secteurs vitaux.

Le Comité directeur considère que ces changements nécessitent des actions innovatrices afin de :

- satisfaire les besoins croissants de consommateurs exigeants, au pays et à l'étranger, de façon à susciter de nouveaux débouchés pour les entreprises et les travailleurs canadiens;

- faire de la qualité l'objectif de toutes les entreprises afin que le Canada devienne un symbole d'excellence dans le monde;
- réduire le coût et l'importance des gouvernements de façon à éliminer le double-emploi, à diminuer le fardeau réglementaire et à encourager la compétitivité du secteur privé;
- faire un meilleur usage de la technologie afin qu'un plus grand nombre d'entreprises canadiennes deviennent chefs de file sur le plan mondial, en produisant des biens et des services de qualité supérieure;
- trouver de meilleures sources de financement pour les petites et moyennes entreprises afin qu'elles puissent continuer à créer des emplois;
- élaborer une stratégie globale pour que les entreprises canadiennes puissent établir des créneaux rentables sur la scène internationale;
- améliorer le climat de l'investissement au Canada afin que les entreprises canadiennes puissent créer un plus grand nombre d'emplois, source d'une plus grande richesse pour le pays;
- transformer la façon d'aborder les relations patronales-ouvrières pour que des négociations positives et des partenariats productifs deviennent la norme;
- réorienter le système d'éducation afin qu'il se concentre sur les résultats;
- garantir un bon départ dans la vie aux jeunes enfants pour qu'ils soient prêts physiquement et moralement à commencer l'école;
- améliorer le rendement et l'accessibilité des systèmes de formation pour donner à un plus grand nombre la chance d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires;
- consolider les liens entre les établissements scolaires et le milieu de travail afin que des étudiants mieux préparés puissent intégrer la population active;
- repenser les programmes d'adaptation et les programmes sociaux afin que les sans-emploi et les indigents reçoivent une meilleure assistance pour donner toute leur mesure;
- appuyer les associations à but non lucratif et les groupes de développement économique locaux pour qu'ils puissent aider à créer des communautés plus fortes et à mieux servir la prospérité à long terme du Canada.

Des actions innovatrices dans ces domaines, voilà ce qui constitue une stratégie visant à transformer notre pays en une société intégrée où chacune et chacun auront la possibilité de jouer un rôle, où le savoir occupera une place de choix; où une politique économique complètera une politique sociale; où l'entrepreneurship sera valorisé, où les emplois seront plus nombreux et les salaires meilleurs et où tous pourront jouir d'un meilleur niveau de vie et connaître une vie plus agréable.

## Le plan d'action en bref

Dans les prochains chapitres, nous recommandons des actions précises en vue de créer des perspectives d'avenir fondées sur l'innovation et nous indiquons qui devrait s'en charger.

Le chapitre deux traite de la capacité du Canada d'être concurrentiel sur les marchés mondiaux et ainsi de susciter la croissance économique et la création d'emplois. Il recommande une démarche en faveur de la gestion de la qualité afin de répondre aux exigences de la clientèle; il suggère aussi une série de propositions pour rendre les consommateurs mieux informés et plus exigeants. Ce chapitre incite les gouvernements à encourager l'innovation en changeant d'orientation et en stimulant l'esprit d'entreprise. Les propositions avancées sont en faveur d'une politique fiscale mieux contrôlée, d'un système de taxation équitable et favorisant la compétitivité, de gouvernements plus austères et davantage à l'écoute, et de la création d'un marché canadien unique.

L'innovation est le thème majeur. Nous suggérons une série de propositions visant à activer la mise au point et l'application de la technologie, à faciliter l'investissement et le financement des entreprises, à améliorer le rendement canadien au chapitre de l'exportation, à établir de meilleurs partenariats entre les employeurs et les employés ainsi qu'à assurer l'existence de programmes efficaces pour aider les travailleurs à s'adapter aux changements. Créer une société innovatrice donnant une chance à chacun suppose que tous acquièrent les connaissances, les compétences et la mentalité nécessaires; tous doivent pouvoir compter sur des systèmes de formation adéquats pour répondre aux besoins de l'avenir.

Le chapitre trois définit une stratégie en quatre volets pour faire de la formation une valeur culturelle canadienne. Les propositions avancées visent à réorienter les systèmes d'éducation et de formation en fonction des résultats, à rendre la formation accessible à tous quel que soit leur âge, à introduire de nouvelles méthodes d'éducation et de formation ainsi qu'à faire de la formation un engagement personnel et collectif.

Les propositions indiquées au chapitre quatre cherchent à transformer le Canada en une société véritablement équitable où tous ont une chance égale de bénéficier des possibilités apportées par l'innovation. Elles visent à accroître la participation de tous les groupes au marché du travail.

Prises dans leur ensemble, ces propositions représentent une stratégie intégrée de prospérité. Elles ne sont pas toutes nouvelles : plusieurs ont été proposées antérieurement, mais elles n'ont pas été mises en œuvre; d'autres ont été adoptées ici et là, mais sans chercher à connaître les répercussions d'une action concertée sur tout le pays.

Pour toutes ces raisons, nous estimons que le Canada devrait posséder son Conseil de la prospérité, tout comme d'autres pays devant surmonter les mêmes obstacles. Ce Conseil, décrit au chapitre cinq, ne serait pas une institution fédérale mais un organisme national qui faciliterait la création de partenariats

au sein de notre société, la mise sur pied d'une action prompte et efficace, et le dynamisme nécessaire pour faire les changements.

## Le moment est venu d'agir

En élaborant le plan d'action, nous avons examiné toutes les recommandations faites dans le cadre des consultations sur l'Initiative de la prospérité ainsi que celles contenues dans les divers rapports publiés par des organismes publics et privés (annexe B). Nous avons également tiré parti de plusieurs rapports préparés par des gouvernements provinciaux ainsi que de rencontres avec ceux-ci sur des questions touchant à la prospérité. Les recommandations faites par les provinces sont, dans une large mesure, semblables aux nôtres.

Nous croyons que celles retenues dans ce document sont celles qui auront les conséquences les plus positives, qui susciteront une action prompte pour obtenir des résultats à long terme et encourageront la création de partenariats efficaces. Elles peuvent toutes s'appliquer à l'échelle nationale.

Nombre d'autres recommandations, par exemple celles faites par 15 secteurs industriels, méritent d'être sérieusement considérées et pourraient faciliter la mise en œuvre de ce plan d'action.

Le moment n'est plus à la discussion et à l'étude. Le moment est venu d'agir.

Allons-y !

**Principales recommandations**

- Provoquer une démarche concertée à l'égard de la qualité, et ce, dans tous les secteurs :
  - Un Institut national de la qualité.
- Réduire la charge fiscale des Canadiennes et des Canadiens :
  - Un examen du régime fiscal et des dépenses des gouvernements fédéral et provinciaux par un comité indépendant.
  - Une évaluation de l'incidence sur la compétitivité des lois et des règlements actuels ou projetés.
  - Un budget relatif à la réglementation pour analyser et faire rapport sur l'incidence économique et le fardeau des règlements.
  - Un examen du nombre de ministères et d'organismes gouvernementaux, visant leur réduction dans un avenir proche.
- Encourager une plus grande utilisation de la technologie et favoriser la mise au point de techniques telles :
  - Une « autoroute électronique » à grande vitesse et à large bande pour relier les Canadiennes et les Canadiens entre eux et au monde des idées.
  - Un redressement des taux de dépréciation au titre de la déduction pour amortissement de l'équipement innovateur et de techniques nouvelles.
- Accaparer une part plus importante du commerce international, des investissements et de la technologie mondiale :
  - Une stratégie du secteur privé visant à doubler le nombre d'entreprises exportatrices.
- Atteindre nos objectifs et donner au Canada une longueur d'avance sur la concurrence face à la demande de produits respectueux de l'environnement :
  - Un Centre d'excellence pour le développement viable.
- Orienter les systèmes d'éducation et de formation vers les résultats suivants :
  - Un Forum canadien sur le savoir pour fixer des objectifs et stimuler l'innovation et les partenariats en faveur de l'excellence de la formation.
  - Des systèmes axés sur les compétences à toutes les étapes de l'éducation et de la formation pour lesquelles la réussite résulte des compétences quantifiables.
- Créer une continuité dans les systèmes de formation :
  - Un effort concerté pour tisser des liens étroits entre le milieu de l'enseignement et le monde du travail.
  - Un programme de formation offert par les employeurs et représentant 2 p. 100 du temps de travail.
- Accroître l'utilisation des techniques d'information pour la formation :
  - Une augmentation annuelle de 30 p. 100 du nombre d'ordinateurs et de logiciels dans les écoles.
- Assurer que les Canadiennes et les Canadiens ont accès aux occasions créées par le plan d'action :
  - Une démarche concertée au chapitre de la sécurité du revenu, qui augmente les chances de trouver du travail, et ce, tout en réduisant les facteurs décourageant la recherche d'un emploi.
  - Un plan national en faveur de l'adaptation des travailleurs.
  - Une restructuration du milieu de travail afin de tenir compte des contraintes familiales et sociales.
  - De nouveaux programmes de formation à l'intention des cadres autochtones dans des établissements d'enseignement supérieur.
- Provoquer une action rapide sur ce plan et faciliter la création de partenariats essentiels à son succès :
  - Un Conseil de la prospérité autonome, avec un mandat de durée limitée, chargé d'observer, d'évaluer et de faire publiquement rapport sur la mise en œuvre de ces recommandations.

# CRÉER DES PERSPECTIVES D'AVENIR POUR UNE SOCIÉTÉ INNOVATRICE

Le Canada a toujours été une grande nation marchande, et son économie a toujours compté sur les marchés mondiaux pour procurer le niveau de vie élevé dont tous jouissent aujourd'hui. Les Canadiennes et les Canadiens reconnaissent qu'une économie tournée vers l'extérieur, compétitive et axée sur les exportations représente le meilleur moyen d'assurer la croissance économique et la création continue d'emplois bien rémunérés et exigeant des compétences supérieures.

Les possibilités du Canada en matière de commerce, d'investissement et de développement de produits sur les marchés mondiaux sont immenses. Au cours de la prochaine décennie seulement, l'activité économique mondiale devrait augmenter d'un tiers, ce qui équivaut à près de 9 billions de dollars, soit environ quatorze fois la production canadienne annuelle de biens et de services. Cette croissance se traduira par un nombre accru de consommateurs pour les produits et les services canadiens dans le monde.

En dépit de ces perspectives, l'avenir demeure incertain. Il faut en effet comprendre que la conquête d'une partie de cette richesse ne sera ni facile ni automatique. Les autres pays sont également anxieux de tirer profit de la situation et, de nos jours, l'économie mondiale est âprement compétitive en raison de la rapidité et de la force de frappe des nouvelles techniques de pointe. Grâce aux télécommunications, les ordinateurs virent l'argent et véhiculent l'information autour de la planète à la vitesse de la lumière. Les révolutions dans les procédés de fabrication et les méthodes de commercialisation font disparaître les distinctions entre marchés intérieurs et marchés extérieurs.

La concurrence internationale ne se fait plus seulement aux frontières, mais dans la rue, en face, ou à côté, au centre commercial. Les produits, les services et les idées du monde entier se bousculent pour prendre la vedette et attirer l'attention des consommateurs canadiens au même titre que les produits et les services locaux. Être concurrentiel dans sa propre cour signifie, aujourd'hui, être concurrentiel à l'échelle mondiale.

Beaucoup s'inquiètent et se demandent comment tirer profit des nouvelles perspectives, comment garantir un nombre suffisant d'emplois, comment concurrencer les pays où les salaires sont moins élevés, tel le Mexique. Ils se demandent si le plein emploi ou l'équivalent est possible tout en demeurant concurrentiels sur le plan international.

Le Comité directeur de la prospérité croit, comme des milliers de Canadiennes et de Canadiens, que les clés du succès sont l'innovation et la qualité, conjuguées à la maîtrise de la technologie et à une productivité accrue. Pour demeurer prospères dans le contexte des marchés mondiaux actuels, il faut être encore plus innovateurs et compter sur une main-d'œuvre très bien formée, conditions qui permettront de découvrir de nouvelles façons de répondre aux besoins des marchés.

Le terme innovation, tel qu'entendu dans ce plan d'action, est un concept très large. Il couvre non seulement les percées scientifiques et technologiques, mais également les progrès constants dans la manière dont nous adoptons de nouveaux procédés et dont nous nous adaptons aux nouveaux marchés.

L'innovation, c'est aussi l'amélioration constante de la qualité. L'expression « Fabriqué au Canada » doit être synonyme de valeur et de qualité absolues, pour répondre aux attentes des consommateurs. Ainsi, les sociétés canadiennes doivent surpasser les exigences des consommateurs tout en affichant des prix concurrentiels. Trop peu d'entreprises sont à l'écoute des clients, que ceux-ci soient des acheteurs de pâte à papier, de machines-outils, de nouveaux logiciels ou du cours de sciences le plus récent. Sur les marchés mondiaux actuels, une qualité supérieure est la clé ouvrant de nouveaux marchés et permettant de les conserver.

L'innovation n'est jamais automatique. Elle vient des personnes, celles qui dans leur milieu de travail sont encouragées à penser de façon différente et à remettre en question les habitudes; celles pour qui ce concept n'est pas synonyme de pertes d'emplois et d'interruption de carrière; celles qui reconnaissent que l'innovation est le moyen de rendre leur entreprise plus concurrentielle et leur propre situation plus stable.

Créer des entreprises qui peuvent innover avec succès exige un climat de confiance profonde entre le patronat et les employés ainsi qu'un engagement commun en faveur d'un rendement supérieur. L'innovation entraîne, pour les travailleurs, des changements d'emploi dans l'entreprise ou ailleurs, phénomène d'ailleurs inévitable. Sans la certitude inébranlable chez les travailleurs de pouvoir s'adapter aux changements et de trouver de nouveaux emplois le cas échéant, l'innovation peut devenir une source de conflits plutôt que de collaboration.

Les Canadiennes et les Canadiens ne sont pas étrangers au monde de l'innovation. Nombre de grandes entreprises du secteur des ressources naturelles, de petits et de grands manufacturiers, de fournisseurs de services ainsi que d'entreprises du secteur de la technologie de pointe font de l'innovation et de la qualité la raison de leur avance sur les marchés. Toutefois, trop peu d'entreprises canadiennes suivent l'exemple des chefs de file de l'industrie.

En plus de perdre du terrain sur le plan de la qualité, l'industrie est souvent trop lente à adopter de nouvelles techniques de pointe, ce qui entrave la croissance de la productivité, si nécessaire pour conserver de bons emplois. Pour saisir les chances qui se présentent sur les marchés internationaux, les

Canadiennes et les Canadiens doivent être à la recherche des techniques disponibles. Aucun pays, quelle que soit son importance, ne peut, seul, développer toute la technologie dont il a besoin. Un volet essentiel de la stratégie axée sur l'innovation décrite dans ces pages consiste à renforcer la capacité du Canada d'attirer les techniques de pointe déjà disponibles et d'en faire usage.

En bref, il y a deux façons d'être concurrentiel sur la scène mondiale : par le prix ou par le caractère exceptionnel du produit. Dans les deux cas, la qualité et l'innovation donnent l'avantage sur la concurrence.

Les entreprises canadiennes du secteur des ressources détiennent, par exemple, une part importante des marchés mondiaux et contribuent à environ la moitié de nos revenus à l'exportation. Cependant, lorsque ces entreprises sont en concurrence sur le plan des prix, même avec les pays aux économies de bas salaires, elles rivalisent en fait au niveau de l'innovation et de la productivité orientées sur la qualité, utilisant de nouvelles techniques et des procédés de pointe pour réduire les coûts, et ainsi conserver des emplois très rémunérateurs.

Il en est de même avec le caractère exceptionnel des produits. Sur le marché extrêmement compétitif d'aujourd'hui, la concurrence peut souvent copier ou améliorer tout produit semblable en moins de six mois. Aussi, pour maintenir sa prépondérance, une entreprise doit-elle sans cesse innover, en raffinant ou en améliorant son produit dans ce même intervalle de temps. Sinon, elle se etrouve dans une situation où seul le prix est la base de la concurrence et, en moins de temps qu'il n'en faut pour le dire, un concurrent met au point une innovation qui dévalue le produit à un point tel qu'il devient difficile de combler l'écart.

Par ailleurs, concurrencer sur la base de l'innovation et de la qualité confère un avantage important, à savoir, celui de changer à sa guise les règles du jeu. Une innovation peut obliger les concurrents à faire du rattrapage et l'entreprise capable d'offrir des produits et des services innovateurs reste maître du jeu. L'incapacité de l'entreprise d'agir ainsi l'obligera sans cesse à faire du rattrapage.

La solution est donc d'innover constamment et de maintenir sa réputation. C'est à ce prix que l'industrie pourra maîtriser l'avenir et l'inventer.

Pour mettre ces idées en pratique, il faut changer la façon de penser, d'agir et de travailler ensemble. Le moment est venu de réagir rapidement pour faire face à l'évolution des marchés mondiaux. Par exemple :

- La direction, de concert avec les employés, doit porter son attention sur les conditions du marché et sur la satisfaction de la clientèle, même si cela exige une philosophie totalement nouvelle. Les obstacles à l'innovation doivent être éliminés et les risques, s'ils sont viables, sont encouragés.
- Les gouvernements doivent encourager et non nuire à cette capacité d'être concurrentiels tant sur les marchés intérieurs qu'extérieurs. La

capacité sur les marchés intérieurs, à cet égard, peut améliorer les chances de succès sur le plan international.

- Il faut veiller à ce que les entreprises désirant innover et améliorer la qualité puissent disposer des ressources nécessaires, notamment l'expertise sur la qualité, le financement le plus souple et le plus varié, les meilleures techniques d'application des données à jour, et l'accès immédiat aux marchés d'exportation et à une main-d'œuvre très qualifiée.
- Des programmes pertinents d'adaptation doivent être adoptés afin que les travailleurs puissent s'adapter facilement au changement, rassurés qu'ils pourront en bénéficier.

Pour parvenir à ces fins, il faut que le Canada soit un pays attirant pour les investissements. L'efficacité du plan d'action repose donc sur la nécessité d'avoir au Canada un climat propice aux investissements.

Les propositions suivantes forment une stratégie visant à construire une économie forte et compétitive, axée sur l'innovation et la qualité, au sein de laquelle les entreprises peuvent prospérer et tous peuvent bénéficier de la nouvelle prospérité. Plusieurs d'entre elles pourraient être mises en œuvre par le futur Conseil de la prospérité, présenté en détail au dernier chapitre.

**INNOVATION ET QUALITÉ : LA STRATÉGIE EN BREF**

**Porter attention aux besoins du client : faire du Canada un chef de file en matière de qualité.**

**Susciter l'innovation : mettre en place le cadre approprié.**

**Accélérer l'innovation : mettre en marche le moteur de la technologie.**

**Stimuler l'innovation : encourager les investissements — multiplier les possibilités.**

**Provoquer l'innovation : concrétiser les possibilités du Canada en matière d'exportation.**

**Protéger l'environnement : un modèle d'innovation.**

**Investir dans les ressources humaines : le meilleur atout.**

## Porter attention aux besoins du client : faire du Canada un chef de file en matière de qualité

A l'heure actuelle, une révolution à l'échelle de la planète se produit dans le secteur manufacturier et s'étend aux différents secteurs des services. Elle a transformé des entreprises, suscitant des progrès extraordinaires sur les plans de la capacité et du rendement des usines, et les propulsant au rang de chefs de file mondiaux. Cette révolution a pour nom « qualité ». C'est cette philosophie de la qualité qui a aidé le Japon à devenir chef de file dans le secteur manufac-

turier et elle permet maintenant aux entreprises de pointe d'autres pays de défier ce géant.

Cette philosophie de la qualité représente une percée majeure dans la façon de fonctionner. Elle indique que tout ce qu'une société entreprend débute et s'arrête avec la satisfaction du client. Elle sous-tend les opérations d'ensemble d'un organisme afin que chaque employé contribue à l'objectif principal. Les employés, particulièrement ceux qui rencontrent régulièrement les clients et ceux qui travaillent à la production, deviennent ainsi responsables du rendement de l'entreprise.

La continuité d'innovations de toutes sortes devient essentielle, qu'il s'agisse d'améliorations mineures quotidiennes au niveau de la production, de découvertes importantes dans les laboratoires de la société ou obtenues grâce à des ententes avec d'autres entreprises. Tout cela vise à ajouter une plus-value au service fourni.

Nombre d'entreprises canadiennes adoptent maintenant des techniques de gestion de la qualité et beaucoup d'autres affirment vouloir suivre la tendance. Certaines se sont faites une réputation enviable en fournissant des biens et des services qui répondent toujours aux attentes des clients ou même les dépassent. Certaines ont regagné du terrain après avoir adopté de telles techniques de gestion de la qualité.

Dans l'ensemble, cependant, cette tendance évolue lentement au Canada, et il faut commencer sans plus tarder à appliquer les principes guidant l'amélioration constante de la qualité dans toutes les institutions et les sphères d'activité : secteur privé, monde ouvrier, gouvernements, secteur de la santé, secteur de l'éducation, groupes autochtones et associations de bénévoles. La recherche de la qualité nécessite un engagement à tous les niveaux et une attention centrée sur le client.

Au départ, il faut une politique nationale visant à établir une philosophie de la qualité à chaque niveau de l'économie canadienne. Des outils de formation et du matériel pédagogique sont nécessaires pour présenter ce concept de la qualité à la jeunesse. Un programme général de partage de l'information est essentiel pour éveiller l'intérêt, faciliter les relations entre divers organismes et encourager la recherche sur les meilleures méthodes pour atteindre la qualité. Il faut valoriser davantage les réalisations de qualité, dans les secteurs privé et public, et ce, par une plus grande participation à des programmes nationaux d'attribution de récompenses, comme cela se fait ailleurs.

Le nouvel accent mis sur la satisfaction du client impose également certaines obligations à celui-ci. Pour créer des entreprises concurrentielles de premier ordre, capables de s'attaquer au marché mondial et de gagner, les consommateurs canadiens doivent être judicieux et bien informés et en exigeant des produits de qualité. Un consommateur difficile stimule la concurrence, oblige les entreprises à innover et améliore la qualité des produits et des services. Un consommateur mécontent va ailleurs, souvent de l'autre côté de la frontière, indiquant ainsi clairement aux entreprises canadiennes qu'il leur faut améliorer leur compétitivité à tous les niveaux. Les con-

■ *L'Organisation internationale de normalisation (ISO) a établi des critères visant l'harmonisation des normes internationales de qualité. Les 9000 normes de qualité de l'ISO couvrent les procédés de fabrication et la fourniture de services. Elles sont utilisées pour mesurer le rendement en fonction de la réduction des coûts et de l'amélioration de la qualité; elles peuvent être appliquées à l'ensemble de l'économie d'un pays pour accroître la qualité générale de ses biens ainsi que de ses services.Ces 9000 normes sont appliquées dans tous les pays européens. Les entreprises canadiennes et américaines désireuses d'exporter en Europe doivent adopter ces normes pour avoir accès à ces marchés.* ■

sommateurs peuvent être investis de tels pouvoirs grâce à l'éducation et à l'information disponible sur les marchés.

## CRÉATION D'UN INSTITUT DE LA QUALITÉ

**Enjeu**

Par un effort national concerté, adopter une philosophie de la qualité dans tous les secteurs de la société canadienne.

**Proposition 1**

Créer un institut national de la qualité afin d'élever les entreprises du secteur privé et les organismes du secteur public du Canada au rang de chefs de file mondiaux en matière de qualité. L'Institut jouerait un rôle d'orientation à l'échelle nationale, encouragerait l'établissement de réseaux et de programmes d'information sur la qualité et chercherait à établir l'harmonisation des normes, aux niveaux national et international, en se fondant sur les principes relatifs à la qualité.

**Joueurs** Les entreprises, les travailleurs, les éducateurs, les gouvernements, les communautés, les groupes d'intérêts spéciaux, les associations de consommateurs et de commerce de détail ainsi que la presse devraient participer à la création de l'Institut, grâce à des réseaux sur la qualité dans toutes les régions et tous les secteurs du pays. Les coûts seraient partagés entre tous les participants.

**Échéance** Créer l'Institut d'ici la fin de 1992; préparer un plan d'action et lancer une campagne d'information d'ici le printemps 1993.

## AIDER LES CONSOMMATEURS À DEVENIR EXIGEANTS ET JUDICIEUX

**Enjeu**

Améliorer les connaissances des consommateurs ainsi qu'encourager une collaboration plus étroite entre les entreprises et les groupes de consommateurs.

**Proposition 2**

Préparer et mettre en œuvre des programmes d'éducation des consommateurs. Présenter un enseignement élémentaire sur la façon de devenir un consommateur éclairé dans les écoles primaires et poursuivre l'enseignement dans les écoles secondaires ainsi que dans le cadre de la formation des adultes.

Établir des liens constructifs entre les consommateurs et le milieu des affaires afin d'en arriver à une meilleure compréhension des objectifs, des besoins et des préoccupations de chacun.

**Joueurs** Les associations de consommateurs, les associations d'affaires, notamment les détaillants et les manufacturiers, le milieu de l'enseignement et les gouvernements.

**Échéance** Programme élémentaire à la disposition du système scolaire pour l'année 1993-1994; mode de consultation mis en place d'ici six mois.

## Susciter l'innovation : mettre en place le cadre approprié

La politique fiscale des divers gouvernements, les dépenses publiques, la réglementation, l'infrastructure et le marché intérieur peuvent stimuler ou réprimer les possibilités du secteur privé. Les Canadiennes et les Canadiens s'accordent pour reconnaître que les gouvernements doivent intervenir pour prendre les dispositions nécessaires afin de renforcer la prospérité du secteur privé. La question posée est la suivante : quelles décisions les gouvernements doivent-ils prendre pour faciliter la création de possibilités d'innovation ?

Au Canada, l'actuel fardeau fiscal est plus lourd que celui de ses principaux partenaires commerciaux. Depuis 1979, la part du revenu national consacrée aux taxes est passée de 30 à 37 p. 100. Au cours de la même période, aux États-Unis, principal partenaire commercial, l'augmentation a été minime, passant de 29 à 30 p. 100. Ces chiffres sont sans relation avec les programmes sociaux et de soins de santé du Canada. La hausse du fardeau fiscal est survenue bien après la mise en place de ces programmes.

Pourquoi une telle augmentation ? Parce que depuis des années, tous les ordres de gouvernement ont rivalisé entre eux et se sont endettés pour mettre en œuvre des programmes et des services de toutes sortes. Ces programmes, néanmoins, n'ont pas réussi à accroître la productivité nationale au point où la nouvelle richesse résultant de ces programmes auraient suffi à les rembourser. Plutôt, les gouvernements ont continué d'emprunter. Il en résulte que la dette de tous les gouvernements s'élève à plus de 615 milliards de dollars, ce qui, en réalité, correspond à la production annuelle totale des produits et des services du pays.

Le montant de cette dette et le fardeau de son financement menacent la capacité des gouvernements à maintenir les programmes sociaux. Actuellement, seulement pour les frais de service de cette dette, les gouvernements, ensemble, dépensent chaque année un tiers de plus que pour la santé ou l'enseignement. Pire encore, la dépendance à l'égard des déficits et des emprunts se poursuit. Il faut trouver de nouveaux moyens pour fournir des services publics de façon plus efficace et ainsi réduire les coûts et éliminer les déficits.

Par ailleurs, le régime fiscal est devenu tellement complexe que tous doivent investir beaucoup de temps et d'argent pour découvrir la voie la moins coûteuse à travers un dédale de subtilités. Créer des entreprises concurrentielles serait un meilleur moyen d'utiliser ce temps et cet argent.

La solution ? Les gouvernements à tous les niveaux doivent apprendre à vivre dans les limites de leurs contraintes budgétaires ainsi qu'à faire les compromis nécessaires pour restaurer la responsabilité fiscale, la polyvalence de l'économie et la capacité de maintenir des programmes sociaux. Parallèlement, les Canadiennes et les Canadiens doivent comprendre qu'il faut revoir les priorités car il n'est pas possible de continuer à subventionner les entreprises.

Les gouvernements devraient adopter une série de principes d'imposition afin de simplifier la fiscalité, d'évaluer leurs effets réels sur l'ensemble de

l'activité économique et de tenir responsables de ces effets les gouvernements eux-mêmes. Pour aider le pays à conserver sa prospérité et à encourager les entreprises de pointe qui permettraient au Canada de s'imposer sur les marchés mondiaux en pleine croissance, il faut disposer d'un régime fiscal capable d'accroître les revenus nécessaires pour payer les services utilisés sans pour autant freiner la compétitivité sur le plan mondial, stimuler davantage les investissements à risques élevés et permettre aux entrepreneurs d'accumuler un capital de base solide.

La lourdeur administrative est également ressentie dans le domaine de la réglementation, lorsque des règlements imposés au nom de l'intérêt public peuvent constituer une menace plutôt qu'un encouragement. Une réglementation intelligente peut vraiment favoriser la compétitivité. Les résultats des consultations menées dans le cadre de l'Initiative de la prospérité sont clairs : les gouvernements doivent être plus attentifs aux effets de la réglementation sur l'économie et sur la capacité à être compétitifs. Le Comité directeur estime que les gouvernements devraient commencer à évaluer les bénéfices, les coûts et les effets secondaires de toutes les politiques en vigueur ou proposées afin que leur influence sur tous les aspects de l'économie puisse être pleinement comprise.

Il faut également trouver de meilleures façons de coordonner les politiques des gouvernements et de réduire le double-emploi et le recoupement des programmes et des règlements entre les secteurs de compétence. Les gouvernements devraient donner l'exemple et démontrer aux Canadiennes et aux Canadiens ce qui peut être fait grâce à ce nouvel esprit de collaboration.

En bref, pour susciter l'initiative privée et alléger le fardeau du gouvernement sur le plan économique, il faut réduire le déficit et les dépenses du gouvernement, améliorer les régimes fiscaux et coordonner les diverses politiques intérieures. Le Comité directeur considère qu'un examen indépendant et public du rendement de ces gouvernements serait un outil puissant pour garantir la responsabilité fiscale à long terme.

Si les gouvernements mettent en œuvre de telles dispositions, tous en bénéficieront, car des ressources seront disponibles pour permettre aux Canadiennes et aux Canadiens de saisir leur chance.

La présence d'une solide infrastructure, notamment des systèmes de transport et de télécommunications efficaces, est la clé d'une économie compétitive. Sur le plan historique, l'infrastructure a joué un rôle vital dans le développement des régions au Canada. Pour entretenir ou élargir celle-ci, il faut examiner soigneusement les besoins relatifs au développement des régions et des marchés ainsi que considérer le recours fréquent au recouvrement des services, selon l'usage. Il faut de plus tenir compte de tous les coûts et bénéfices, y compris les coûts liés à la pollution ainsi qu'à l'environnement, et de la rationalisation éventuelle des réseaux de transports et de télécommunications.

Les barrières que l'on continue à imposer à la libre circulation de l'argent, des produits, des services et des personnes entre les provinces sont de sérieux obstacles à cette compétitivité intérieure et extérieure. Ces barrières ajoutent,

chaque année, une somme d'environ 6,5 milliards de dollars aux dépenses courantes. Il est absurde de continuer à pratiquer une telle discrimination à une époque où nos concurrents ont plus que jamais la liberté de pénétrer sur le marché canadien. Il est vital d'éliminer ces barrières tarifaires intérieures en faveur de la prospérité à long terme du Canada.

Voici certaines des actions que les gouvernements devraient mener pour devenir des partenaires productifs dans le cadre de la prospérité.

## CONTRÔLER LES DÉPENSES DES GOUVERNEMENTS

**ENJEU**

Contrôler le régime fiscal et les dépenses, et ce, à tous les niveaux de gouvernement et réduire ainsi le fardeau pour les contribuables canadiens.

**PROPOSITION 3**

Réduire sérieusement le déficit des gouvernements par des coupures budgétaires plutôt que par des hausses d'impôts et de taxes. Évaluer les nouveaux programmes selon leurs avantages à long terme, et les financer en éliminant ou en réduisant d'autres dépenses.

Créer un conseil ou un mécanisme fédéral-provincial pour :

- examiner les perspectives économiques et les propositions fiscales;
- harmoniser les politiques fiscales, y compris les ententes sur les limites relatives au déficit et le ratio d'endettement;
- coordonner les cycles budgétaires annuels;
- démystifier pour le grand public la façon de préparer les budgets;
- élaborer des principes types, servant à définir la simplicité, l'efficacité, l'équité, l'influence sur la compétitivité et la clarté pour les contribuables; principes servant de guides en vue d'établir un régime fiscal plus efficace, pour lequel les gouvernements doivent clairement être tenus responsables;
- harmoniser la perception, la déclaration et l'administration de l'impôt sur le revenu des particuliers, de l'impôt sur les sociétés et faire de même pour les taxes de vente fédérales et provinciales.

**Joueurs** Les premiers ministres, en consultation avec le milieu des affaires, les travailleurs, les associations de consommateurs et le milieu enseignant.

**Échéance** Mesures annoncées d'ici mars 1993 concernant une réduction du déficit et une entente relative au cycle budgétaire. Principes fiscaux établis et harmonisation du régime fiscal, décembre 1993.

## ÉTUDE INDÉPENDANTE DES POLITIQUES FISCALES ET BUDGÉTAIRES

**ENJEU**

Assurer que tous les ordres de gouvernement appliquent des politiques budgétaires raisonnables comprenant des régimes fiscaux qui n'entravent pas la compétitivité.

**PROPOSITION 4**

Exercer une surveillance indépendante et soumettre des rapports publics sur les politiques budgétaires des gouvernements fédéral et provinciaux afin d'évaluer leur degré d'uniformité par rapport aux objectifs fixés et leur influence sur l'économie.

Examiner les répercussions des impôts fédéraux, provinciaux et municipaux sur la compétitivité du Canada, en particulier ce qui touche l'investissement, le développement commercial et la croissance.

**Joueurs** Le Conseil de la prospérité chargé d'amorcer une étude de la politique fiscale et un examen du régime fiscal.

**Échéance** Examen annuel de la politique et premier rapport sur la taxation, d'ici la fin de 1993.

## INFLUENCE DU GOUVERNEMENT SUR LA COMPÉTITIVITÉ

**ENJEU**

Assurer que la législation et les règlements officiels, en matière économique ou sociale, offrent des avantages concrets pour l'économie et la compétitivité du Canada.

**PROPOSITION 5**

Utiliser les évaluations des répercussions sur la compétitivité et le budget réglementaire pour évaluer toutes les législations en vigueur ou proposées.

**Joueurs** Chaque gouvernement, s'appuyant sur l'évaluation indépendante de rendement faite par le Conseil de la prospérité.

**Échéance** Procédure en place, avril 1993.

■ *Les évaluations des répercussions sur la compétitivité rendraient les gouvernements davantage responsables par rapport aux lois et aux règlements en vigueur ou proposés. Ceux-ci devraient répondre publiquement à certaines questions,à savoir :*

- *Où se situent l'action et la réglementation proposées par rapport aux priorités de l'État ?*
- *Une telle action ou réglementation demeure-t-elle nécessaire, ou bien le problème a-t-il déjà été résolu ?*
- *L'action est-elle orientée sur les causes ou simplement les symptômes ?*
- *L'action peut-elle être prise par un autre ordre de gouvernement, déléguée ou menée en collaboration avec d'autres ?*
- *L'action ou l'instrument choisi est-il le meilleur ? Les instruments ou la réglementation indépendante des marchés pourraient-ils être aussi efficaces que la réglementation visant à satisfaire les objectifs de la politique ?*
- *Quels sont les effets sur l'économie et le dossier social ? Les avantages tirés seront-ils les meilleurs ? Y aura-t-il des effets secondaires non prévus ?* ■

## RÉDUIRE LES DÉPENSES PUBLIQUES

**ENJEU**
Réduire les coûts de fonctionnement des gouvernements fédéral et provinciaux et se concentrer sur les résultats.

**PROPOSITION 6**
Établir un conseil ou un mécanisme fédéral-provincial visant à harmoniser et à coordonner les politiques internes et celles en vigueur entre les différents ordres de gouvernement par le contrôle des initiatives législatives, réglementaires et administratives, par l'adoption de critères nationaux et par l'élimination du double-emploi et du recoupement des domaines de compétences.

Revoir le nombre de ministères, d'institutions et de programmes gouvernementaux afin de rationaliser les activités ou de réduire leur nombre. Proposer immédiatement un plan de mise en œuvre avec un calendrier serré.

**Joueurs** Les premiers ministres, avec une évaluation indépendante du rendement par le Conseil de la prospérité.

**Échéance** Mesures concrètes prises par tous les joueurs, avril 1993.

## ÉLIMINER LES BARRIÈRES AU COMMERCE INTERPROVINCIAL

**ENJEU**
Créer un marché commun canadien.

**PROPOSITION 7**
Accélérer l'élimination des barrières au commerce interprovincial entravant le mouvement des produits, des services, des capitaux et des personnes.

**Joueurs** Les premiers ministres.

**Échéance** D'ici décembre 1992, accélérer le processus en cours; réaffirmer l'intention d'éliminer toutes les barrières interprovinciales d'ici 1995.

## Accélérer l'innovation : mettre en marche le moteur de la technologie

L'investissement dans le domaine technologique est le principal moyen de protéger une économie fondée sur une forte valeur ajoutée et des salaires élevés. La compétence d'un pays à appliquer des techniques de pointe dans l'ensemble de son secteur économique peut être un des puissants leviers de sa compétitivité. Les pays qui ont ainsi procédé, tels le Japon et l'Allemagne, connaissent un succès économique exceptionnel. Cependant, le Canada prend du retard par rapport à la plupart des autres pays industrialisés, et très peu d'entreprises ont recours aux techniques de pointe pour devancer la concurrence internationale.

Le fait de ne pas avoir investi plus au cours des dix dernières années dans la technologie est l'une des causes principales de la stagnation du taux de la productivité. Pour égaler et surpasser les autres sur le plan de la productivité et

■ *La réglementation reste l'élément principal dont il n'est pas tenu compte dans les budgets des gouvernements. Parce que peu de pays essaient de préparer une évaluation complète des coûts liés au respect des règlements et ce, en fonction des avantages vraiment obtenus, ces derniers tendent à être utilisés avec excès, en particulier lorsque les gouvernements tentent de réduire les dépenses. Un budget établi en vertu de la réglementation permettrait d'analyser et de faire un rapport public sur l'influence des coûts-avantages de tous les règlements sur l'économie et de fixer des objectifs et des plafonds budgétaires pour les mesures prises en vertu des règlements.* ■

■ *Le gouvernement fédéral du Canada a plus de ministères que la plupart des grands pays tels les États-Unis et la Grande-Bretagne, qui disposent seulement d'environ la moitié des ministères clés canadiens, et desservent une population plus nombreuse. L'Australie a réduit le nombre de ses ministères fédéraux de 28 à 16 au cours de la dernière décennie.* ■

■ *Le Foundation Program, élaboré par la Open Learning Agency de la Colombie-Britannique, est un programme de formation en milieu de travail qui permet aux personnes d'étudier de façon indépendante pour l'obtention d'un diplôme, et ce, au moyen de modules. Employeurs et entreprises peuvent utiliser ces cours pour aider leur personnel à apprendre, de façon rationnelle, les aspects financiers de la gestion, l'utilisation de techniques d'information et d'autres matières.* ■

■ *Le PARI, un programme du Conseil national de recherches du Canada financé par le gouvernement fédéral, compte 220 conseillers techniques et des bureaux dans chaque province et dans chaque territoire. Le réseau technologique du PARI permet aux entreprises de faire appel aux compétences en sciences et en génie de l'État, des universités et des experts-conseils afin de résoudre les problèmes relatifs à leurs produits ou à leurs procédés. Le PARI accorde une aide aux projets de mise au point et d'adaptation de la technologie ainsi qu'à la R-D à petite échelle. Sa façon de procéder peut être adaptée aux besoins technologiques d'une entreprise.* ■

de la qualité, il est crucial de s'engager plus fermement à utiliser les techniques de pointe.

Il faut davantage inciter à utiliser les techniques de pointe, à continuer à les rechercher et à en adopter les meilleures. Les gouvernements ont tenté d'encourager cette démarche, mais les résultats ont été plutôt décevants. La disparité déroutante entre les différents programmes est source de frustration pour les entreprises dans leurs recherches de solutions à certains problèmes techniques. Ces programmes devraient être consolidés et rationalisés.

Une démarche plus rationnelle pour aider les entreprises canadiennes à s'informer des techniques disponibles et les encourager à les utiliser est de s'appuyer davantage sur le Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI). Les conseillers du PARI travaillent avec les entreprises pour les aider à résoudre leurs problèmes techniques. Le PARI est un modèle type de soutien technique dont ont besoin les entreprises. Une meilleure connaissance des progrès techniques faits à l'étranger permettrait d'améliorer encore plus leur efficacité. Enfin, un autre moyen de devenir plus concurrentiel serait de permettre aux entreprises d'amortir plus rapidement leurs achats de nouvelles techniques afin de mieux refléter le rythme rapide de leur évolution et la nécessité de les modifier sans délai afin de rester à la fine pointe de la technologie.

Les entreprises et les associations commerciales peuvent également faire beaucoup plus pour provoquer l'intérêt envers les techniques de pointe, les vulgariser, susciter la confiance envers leurs utilisations et aussi accroître les compétences à leur égard. Des stages en milieu de travail, des échanges et une formation en gestion de la technologie peuvent aider à améliorer la situation.

En plus d'un plus grand recours aux techniques de pointe actuelles, il est également important de procéder à la recherche et au développement (R-D) de nouvelles techniques. L'utilisation et la mise au point de techniques de pointe sont liées : un utilisateur ingénieux peut facilement devenir un chercheur compétent. Les entreprises qui mettent l'accent sur la qualité et la satisfaction de leur clientèle deviendront de meilleurs utilisateurs des techniques de pointe et de meilleurs chercheurs de produits ingénieux. Cependant, de même que pour l'utilisation des techniques de pointe, le rendement du Canada en matière de R-D est à la traîne. L'initiative en faveur d'un changement est entre les mains du secteur privé.

Le gouvernement peut jouer un rôle de soutien, et c'est ce qu'il fait avec le système de crédits d'impôt pour la R-D, l'un des plus généreux du monde. Il pourrait accroître encore plus son intervention en renforçant le régime de la propriété intellectuelle. Cela stimulerait le développement, l'adoption et l'utilisation des techniques disponibles, en particulier dans des secteurs industriels comme la biotechnologie et l'informatique.

Finalement, une base solide et progressive doit être sous-jacente à la compétitivité dans le domaine de la technologie. Au XIX$^{e}$ siècle, la compagnie de chemins de fer Canadian Pacific Railway a relié toutes les régions du pays et facilité l'essor du Canada. Afin d'innover pour l'avenir, il faut un système du

XXI[e] siècle pour communiquer l'information : une « autoroute électronique ». En d'autres termes, il faut créer un système de transmission des données à grande vitesse, qui une fois au point, transmettrait assez de données à une vitesse suffisamment élevée pour faire du Canada un chef de file dans le domaine de l'informatique. Par le biais d'un tel réseau, l'on pourrait encourager la dissémination de la technologie ainsi que la R-D de pointe, parce que les chercheurs dans les laboratoires universitaires, les entreprises et les laboratoires d'État auraient accès, à travers le Canada, aux systèmes informatiques dont ils ont besoin pour collaborer entre eux.

Dans un premier temps, le réseau relierait les chercheurs, les laboratoires et les hôpitaux, mais la même infrastructure pourrait être utilisée pour les entreprises commerciales, l'enseignement et les consommateurs. En s'appuyant sur les forces traditionnelles du Canada dans le secteur des télécommunications, ce projet permettrait d'avoir un avantage énorme sur tous les autres concurrents. Résultat : le Canada serait le premier à commercialiser une gamme de nouvelles générations de produits, d'applications et de services de gestion de réseaux.

Des réseaux semblables existent déjà ou sont en cours d'élaboration aux États-Unis, ainsi qu'en Europe et au Japon. Si aucune décision n'est rapidement prise, les chercheurs canadiens seront obligés de se brancher sur un réseau nord-sud, avec des partenaires américains, et l'on perdra ainsi une chance en or de relier électroniquement le pays et d'améliorer son potentiel.

## APPORTER UN SOUTIEN EFFICACE À LA TECHNOLOGIE

**ENJEU**

Éliminer la confusion et faciliter l'accès aux programmes fédéraux et provinciaux de soutien à la technologie.

**PROPOSITION 8**

Consolider les programmes publics de soutien à la technologie pour en faire des ensembles cohérents, facilement accessibles, répondant aux besoins de la clientèle et avec une valeur ajoutée évidente. Un modèle pour de tels programmes devrait être le PARI.

Augmenter le nombre de conseillers en sciences et en technologie en poste à l'étranger et consolider leurs liens avec les différents programmes fédéraux de technologie, comme le PARI.

**Joueurs** Les ministères et les organismes fédéraux et provinciaux responsables des politiques et des programmes relatifs aux sciences et à la technologie.

**Échéance** Mise en place d'un programme consolidé, septembre 1993.

## ACCROÎTRE LE RECOURS AUX TECHNIQUES DE POINTE

**ENJEU**

Accélérer le recours aux techniques de pointe les plus récentes et pousser les entreprises canadiennes à l'innovation.

**PROPOSITION 9**

Rendre les taux d'amortissement au titre de la déduction pour amortissement (DPA) pour les biens d'équipement et les techniques innovatrices les mieux éprouvées, y compris les brevets, les licences et les logiciels, compatibles avec leur court cycle de vie.

**Joueurs** Le gouvernement fédéral, en consultation avec les principales associations d'affaires canadiennes.

**Échéance** Le Budget de 1993.

## COMPRENDRE LA TECHNOLOGIE

**ENJEU**

Améliorer les compétences des gestionnaires et de la main-d'œuvre à accepter, à acquérir et à utiliser efficacement les techniques les mieux éprouvées à la pointe du progrès, et veiller à l'acquisition d'un niveau de base élevé des compétences dans les domaines de l'ingénierie, des sciences et de la technologie.

**PROPOSITION 10**

Former des gestionnaires et du personnel afin qu'ils puissent procéder efficacement à la sélection, à l'achat, à l'utilisation et à la gestion de techniques de pointe les mieux éprouvées; augmenter le nombre et le calibre des diplômés en ingénierie, en sciences et en technologie au Canada grâce aux initiatives suivantes :

- préparation de cours en gestion des changements technologiques; mise au point de nouveaux produits destinés aux écoles secondaires, aux instituts techniques, aux universités et destinés aussi à la formation en milieu de travail;
- accès des stages en technologie et des programmes coopératifs aux étudiants en technologie, en ingénierie et en sciences dans les collèges et les universités;
- accès des programmes avancés d'alternance professionnelle destinés aux spécialistes et aux professeurs chevronnés;
- augmentation du nombre et du calibre des ingénieurs, des scientifiques et des technologues.

**Joueurs** Les entreprises, les syndicats, les associations commerciales et professionnelles, les universités et les collèges, avec l'aide des gouvernements.

**Échéance** Doubler le nombre de programmes de stages, de coopération et d'alternance et augmenter le nombre des nouveaux diplômés travaillant dans les entreprises qui n'embauchaient pas d'ingénieurs, avant le début de l'année universitaire 1994-1995.

■ *L'École de commerce de l'université McMaster offre un cours de gestion des produits qui couvre la gestion des produits, de la conception d'une idée jusqu'à la concrétisation du produit et sa commercialisation.* ■

■ *Dans le cadre du programme d'accès des femmes aux sciences et au génie, lancé en 1989 par l'université du Manitoba, des étudiantes se rendent dans les écoles de la province pour encourager les élèves à suivre des cours dans ces matières. Le programme mise sur les relations personnelles tissées au cours de ces rencontres pour vanter la place des femmes en science et en génie.* ■

## DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES

**Enjeu**

Fournir une protection adéquate et moins coûteuse de la propriété intellectuelle pour encourager le développement de certaines techniques de pointe au Canada, en particulier dans de nouveaux domaines comme la biotechnologie et l'informatique.

**Proposition 11**

Valoriser la protection de la propriété intellectuelle, y compris les marques de commerce, les droits d'auteur, les brevets et la création industrielle par :

- l'approbation plus rapide des brevets par un bureau indépendant des brevets;
- la création d'un processus efficace et rapide pour le règlement hors cours et à moindres frais des différends;
- la participation active du Canada aux négociations internationales visant à améliorer la protection de la propriété intellectuelle.

**Joueurs** Le gouvernement fédéral et le secteur privé, y compris l'Institut canadien des brevets et marques, l'Association canadienne de l'informatique, l'Association canadienne de la technologie de pointe, l'Association du Barreau canadien et les associations de consommateurs.

**Échéance** Bureau indépendant des brevets et conseil de règlement des différends, d'ici juin 1993.

## OUVERTURE D'UNE AUTOROUTE ÉLECTRONIQUE NATIONALE

**Enjeu**

Conserver l'avance du Canada dans les domaines de l'informatique et des télécommunications et la mettre à profit pour innover dans d'autres secteurs industriels.

**Proposition 12**

Relier tout le Canada avec l'ouverture d'une autoroute électronique à grande vitesse et à large bande, et ce, grâce à l'aide technique du secteur privé et d'un financement partagé avec le secteur public.

**Joueurs** Le secteur privé, y compris les industries du secteur des télécommunications, les associations de consommateurs et d'intérêt public et les gouvernements fédéral et provinciaux.

**Échéance** Les gouvernements devraient prendre une décision immédiatement pour une période de temps déterminée, sous réserve cependant de l'appui du secteur privé. Le projet devrait être lancé d'ici septembre 1993; les réseaux régionaux d'essais en place pour la fin de 1994; la participation de l'État se poursuivre jusqu'en 1996.

■ *Depuis 1989, le Canada possède un réseau de R-D à basse vitesse utilisant un câblage de cuivre souterrain et la transmission par satellite pour connecter six réseaux régionaux. Une autoroute électronique utilisera un câblage à fibres optiques pour augmenter, d'ici 1995, la capacité de ce réseau et transmettre 1,5 megaoctets, soit 48 pages de texte par seconde, ce qui dépasse de 24 fois la capacité actuelle. Par la suite, l'autoroute sera perfectionnée afin d'atteindre des vitesses d'exécution qui, en l'an 2000, permettront la transmission complète de* l'Encyclopédie Britannica *en moins d'une seconde.*

*La nouvelle autoroute profitera à tous les secteurs de l'économie : pêches, industrie pharmaceutique, biotechnologie, aérospatiale et opérations bancaires. Elle permettra de nouvelles applications dans des secteurs tels que les soins de santé pour le diagnostic médical commun, l'agriculture avec la prise d'images à distance pour la prévision de récoltes, le génie simultané et la diffusion de données venant de banques de tous les coins du globe. Tous en tireront avantage grâce à des applications telles la formation à domicile, axée sur l'éducation et les compétences, la recherche sur des données et des produits, et autres applications.* ■

## Stimuler l'innovation : encourager les investissements — multiplier les possibilités

Sur le plan financier, les banques, les sociétés de fiducie et les compagnies d'assurances canadiennes sont parmi les plus stables du monde et cette solide structure a contribué de façon indiscutable à la prospérité continue du Canada. Et, c'est en effet vers ces institutions que les petites et moyennes entreprises, celles qui emploient le plus grand nombre de travailleurs au Canada, se tournent pour obtenir du financement.

Cependant, comme quiconque ayant fait une demande de prêt le sait, l'activité de ces prêteurs est surtout centrée sur les prêts et les investissements garantis par des actifs. Or, dans une économie fondée sur la matière grise, lorsque l'actif le plus important d'une société est souvent la compétence et le savoir-faire de ses employés, la pertinence de maintenir cette approche traditionnelle peut être remise en question.

Le dilemme est réel : car les banques, les sociétés de fiducie et les compagnies d'assurances prospèrent en jonglant avec les dépôts faits par les clients, l'intérêt payé sur les dépôts des clients et le crédit accordé à d'autres clients. La facilité avec laquelle les emprunteurs peuvent obtenir un rendement élevé sur l'argent investi permet aux banques d'offrir des taux d'intérêt qui attirent les déposants. La confiance dans la sagesse des institutions est donc essentielle au bon fonctionnement du système financier et il n'y a rien de surprenant à ce que les banques se conforment à des règles très strictes. Par exemple, ces dernières sont assujetties à des conditions rigoureuses sur la qualité du crédit, ce qui limite les types de prêts acceptables.

Pour soutenir un milieu des affaires plus audacieux, animé d'un esprit d'entreprise au sein duquel des risques calculés sont pris, des produits mis au point et des idées originales recherchées, il faut une communauté financière animée d'un esprit d'entreprise plus audacieux. En d'autres termes, la somme de risques dans le système et la capacité de celui-ci de gérer les risques ne peut faire l'objet de compromis.

En un mot, il convient de combiner à la fois un changement structurel et un changement des mentalités. Non pas un démantèlement en bloc d'un système qui fonctionne généralement bien, mais l'amélioration d'un système qui peut et devrait apporter plus.

Un certain nombre de changements s'imposent pour permettre cette évolution. Alors que le Comité directeur suivait attentivement les consultations sur la question du financement, il a perçu une demande en faveur de trois choses. En premier, il s'impose de trouver un nouveau type de capital, un capital fondé sur la matière grise et des investisseurs ayant des connaissances plus spécialisées sur des industries particulières, donc plus en mesure d'évaluer les risques et les possibilités de rendement. En deuxième lieu, il faut répondre à une demande en faveur d'un capital « patient », un capital venant d'investisseurs qui pensent en fonction de l'avenir et qui sont disposés à engager des fonds pour la mise au point de produits et la recherche de nouveaux marchés,

s'attendant à faire des gains à longue échéance. Enfin, il faut répondre à une demande en faveur de certaines réformes fiscales qui encourageraient utilement ces changements.

Tel que proposé dans les recommandations suivantes, les entrepreneurs devraient chercher à compter davantage sur leurs capitaux propres plutôt que sur la dette, en particulier comme moyen de faciliter le passage d'une petite entreprise encore à ses débuts à une structure plus permanente et orientée sur la croissance. Par ailleurs, il faudrait un ensemble plus souple et plus ouvert de marchés d'actions, option moins risquée que les placements privés.

Ces recommandations reconnaissent que les petites et moyennes entreprises forment une part importante de l'économie, mais qu'elles doivent surmonter des situations uniques. Parmi celles-ci, aucune n'est plus sérieuse que celle de trouver les moyens de croître et de prendre de l'expansion au cours des premières années. Ces entreprises doivent avoir facilement accès au capital et leurs propriétaires ainsi que leurs cadres ont besoin de stimulants pour encourager la croissance et le développement. En échange, les propriétaires de petites entreprises doivent être mieux préparés à en partager le contrôle avec les investisseurs. Le meilleur type de capital et le moins coûteux est le montant des bénéfices non répartis, ceux laissés dans l'entreprise.

Le meilleur stimulant pour l'entrepreneur, c'est une juste récompense. Si l'on veut vraiment développer une économie animée d'un plus grand esprit d'entreprise au sein de laquelle des entreprises sont créées, des emplois offerts et des affaires en pleine expansion, il faut offrir un judicieux mélange de récompenses. Les régimes fiscaux et la réglementation des divers gouvernements doivent refléter cette réalité pour permettre au Canada de devenir la terre d'élection d'entreprises innovatrices en pleine croissance.

## FACILITER L'ACCÈS AU CAPITAL MONDIAL

**ENJEU**

Permettre un accès plus ouvert, plus souple et moins complexe à des regroupements canadiens et étrangers de capitaux propres et de capitaux servant au financement de la dette.

**PROPOSITION 13**

Harmoniser toutes les lois en vigueur sur les valeurs mobilières, les procédures d'enregistrement et les exigences relatives à la présentation de rapports afin de :

- faciliter l'accès au delà de toutes les limites nationales et internationales;
- élargir les sources de disponibilité;
- réduire les frais d'émission directe et les dépenses administratives;
- permettre une plus grande diversification du capital-risque.

**Joueurs** Les gouvernements fédéral et provinciaux, en consultation avec les courtiers en valeurs mobilières et leurs organismes chargés de la réglementation, et les commissions des valeurs mobilières étrangères.

■ *Les États-Unis ont, avec succès, tiré profit de l'intérêt des investisseurs pour de nouvelles entreprises plus petites pour développer un marché électronique, ultra-moderne de vente hors-bourse, appelé la National Association of Securities Dealers Automated Quotations (NASDAQ). Les courtiers utilisent des circuits en direct pour présenter les prix d'achat et de vente des actions, tout en opérant de manière efficace et rentable, ce qui attire les petites entreprises à la recherche de capital-risque. Le Comité directeur estime que l'on trouve aujourd'hui suffisamment d'investisseurs bien disposés, de capitaux et de possibilités pour établir un Réseau canadien de courtiers.* ■

**Échéance** A l'échelle nationale, juin 1993; a l'échelle nord-américaine, janvier 1994; sur les autres principaux marchés, décembre 1994.

## OUVRIR LA PORTE AUX INVESTISSEMENTS À LONG TERME

**ENJEU**

Améliorer la liquidité, la disponibilité et l'accès au financement par actions en encourageant une nouvelle catégorie d'investisseurs encore mieux informés.

**PROPOSITION 14**

Créer un marché ouvert d'actions, plus dynamique et plus solide que le marché actuel, ainsi qu'un marché d'offres publiques de lancement afin de permettre aux petites entreprises de :

- encourager les nouvelles entreprises et celles en pleine croissance à trouver du capital-risque provenant de l'extérieur, et ce, quelle que soit l'envergure des entreprises;
- attirer des investisseurs nouveaux et différents dans les petites et moyennes entreprises;
- offrir une aide complémentaire sur le plan de la liquidité à tous les investisseurs;
- permettre aux investisseurs les mieux armés de prendre de plus grands risques;
- réduire les coûts et la complexité de l'enregistrement et autres conditions.

**Joueurs** Les commissions des valeurs mobilières provinciales, l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières, les principales banques à charte et les plus importants investisseurs institutionnels.

**Échéance** Les deux marchés à inaugurer d'ici juin 1993; montant des fonds réunis — objectifs visés : 400 millions de dollars d'ici juin 1994 et un milliard d'ici juin 1996.

## INNOVER EN MATIÈRE DE STRUCTURES ET DE SOURCES DE FINANCEMENT

**ENJEU**

Libérer la capacité innovatrice des institutions financières et des entrepreneurs afin de mieux exploiter les possibilités commerciales qui se présentent.

**PROPOSITION 15**

Développer et faire connaître activement un éventail plus large d'outils et d'instruments de financement ainsi que les structures de financement utilisées pour fournir ces outils, et ce, afin de :

- soutenir un marché élargi de capital-risque, entièrement intégré au système financier courant;
- accroître la disponibilité d'une plus grande variété d'options de financement mieux adaptées à l'ensemble des émetteurs;

- établir des structures de financement plus pratiques et répondant mieux aux besoins des clients;
- assurer que les mêmes occasions d'affaires soient à la portée des institutions locales, plus particulièrement les coopératives et les caisses populaires;
- encourager la création de nouvelles institutions financières communautaires;
- élargir le recours au nouveau concept de société de financement spécial maintenant autorisé en vertu de la *Loi sur les banques*;
- encourager la création d'une nouvelle sorte de banques de commerces traditionnelles et d'entreprises de capital-risque.

**Joueurs** Des courtiers en valeurs mobilières, des banques, des sociétés de fiducie, des investisseurs institutionnels, des regroupements de capital-risque, des Chambres de commerce, des groupes et des associations d'affaires ainsi que des associations de consommateurs.

**Échéance** Les règlements modifiés d'ici un an. Un rapport d'activités du Conseil de la prospérité sur la mise en œuvre sera joint à son premier rapport annuel.

## DES ENTREPRISES EN PLEINE CROISSANCE

**Enjeu**

Veiller à ce que les petites entreprises aient à la fois la possibilité et les moyens de prendre de l'expansion ainsi que de devenir plus complexes et plus diversifiées.

**Proposition 16**

Élargir les règlements et les systèmes actuels pour permettre aux petites entreprises de trouver de façon efficace et rentable des capitaux liquides provenant de l'extérieur pour :

- donner une plus grande liberté de manœuvre aux investisseurs et les laisser prendre des risques;
- permettre aux institutions financières de contrôler directement des blocs d'actions dans des situations autres que des situations de détresse;
- établir des réseaux d'information sur les entreprises à vendre et sur les entreprises à la recherche de financement.

**Joueurs** Le gouvernement fédéral en consultation avec les associations d'affaires et la communauté financière; les Chambres de commerce.

**Échéance** Budget de 1993.
Réseau d'information opérationnel d'ici six mois.

## Provoquer l'innovation : concrétiser les possibilités du Canada en matière d'exportation

En raison d'un marché intérieur restreint, l'aptitude générale à créer richesse et prospérité au Canada a toujours été liée à l'aptitude à vendre les produits sur les marchés mondiaux. Actuellement, la mondialisation des marchés offre plus que jamais des possibilités aux exportateurs canadiens, car ce phénomène entraîne une disparition des barrières tarifaires et douanières et permet aux produits, aux services, aux capitaux, aux techniques et aux personnes de circuler partout dans le monde de plus en plus facilement et rapidement.

Jusqu'à maintenant, les entreprises canadiennes ont été lentes à profiter de ces possibilités. En effet, une poignée de très grandes sociétés assurent la presque totalité des exportations, bien que les petites et moyennes entreprises comptent pour plus de 75 p. 100 de la croissance de l'emploi. Il ne semble pas évident que l'évolution des marchés mondiaux impose aux entreprises de devenir plus concurrentielles ne serait-ce que pour défendre leurs marchés intérieurs. Nombre d'entre elles qui n'avaient jamais pensé à exporter sont maintenant en mesure de le faire. Un trop grand nombre d'entreprises ignorent que tout succès dans le secteur de l'exportation leur permettrait d'accroître leur rentabilité, de se développer plus rapidement et de consolider leurs chances de survie au moment où la concurrence s'intensifie sur le marché intérieur.

Pour parvenir à la prospérité, il faut améliorer les talents de vendeurs sur les marchés mondiaux. Le secteur privé doit assumer un rôle de chef de file dans ce domaine, car il est le seul à pouvoir élaborer avec succès une stratégie à l'échelle mondiale en matière de commerce, de technologie et d'investissements pour améliorer notre rendement. Les entreprises devraient prendre l'initiative et se faire appuyer par des associations plus entreprenantes du secteur privé.

Mais, ce n'est qu'un début. Un meilleur accès aux principaux marchés du monde est une condition fondamentale de succès. Cela exige une conclusion positive à la présente série de négociations du GATT afin que le commerce mondial puisse connaître de l'expansion. Cela veut dire aussi que le Canada doit tisser des liens commerciaux plus étroits avec la nouvelle Europe, l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud ainsi que les économies dynamiques des pays d'Asie et du littoral du Pacifique.

Négocier un meilleur accès aux marchés étrangers n'est possible que si les droits commerciaux sont protégés et appliqués de façon audacieuse. Le Canada doit exercer pleinement les droits acquis à la table des négociations, et même les augmenter; sinon, il perdra, sur le plan pratique, ces droits légitimes, verra des occasions d'exportation lui échapper et perdra son attrait en tant qu'endroit propice à l'investissement.

■ *Le programme Pour réussir à l'étranger (PRET) de la Chambre de commerce du Canada est une heureuse initiative. Ce programme, conçu comme un programme professionnel de formation sur le développement des exportations, et destiné aux propriétaires et aux cadres des petites entreprises, vise à aider sérieusement les entreprises à mieux connaître les procédures d'exportation et à pénétrer sur les marchés américains et autres. Il a été élaboré avec la participation de représentants du monde des affaires, de travailleurs et des provinces. Le PRET est administré de concert avec des programmes du gouvernement fédéral, notamment : Nouveaux exportateurs aux États frontaliers, Nouveaux exportateurs sur les marchés étrangers et Nouveaux exportateurs vers les États américains du Sud. Par le biais de bonnes relations patronales-syndicales, le PRET met aussi l'accent sur le développement des compétences qui permettront de mieux comprendre les marchés étrangers.* ■

Nombre de facteurs peuvent réduire la compétitivité sur les marchés intérieurs et extérieurs et rendre le Canada moins attirant pour les investisseurs. Par exemple, les tarifs canadiens sur certains des articles importés sont deux ou trois fois plus élevés que les droits d'entrée payés par les concurrents américains. Ces augmentations des coûts sont donc un point sur lequel il faut se pencher immédiatement. De plus, les entreprises canadiennes sont désavantagées car les États-Unis encouragent leurs entreprises en leur donnant un appui fiscal au chapitre des exportations, et ce, par la création de sociétés de ventes étrangères.

Un dernier exemple : malgré le haut niveau d'interdépendance économique entre le Canada et les États-Unis, les exportations des deux pays continuent de faire face à des risques considérables à la frontière en raison du recours aux sanctions commerciales, tel l'antidumping. Dans ce cas, la politique sur la concurrence, également appelée législation anticartel ou politique antitrust, offre une option plus concrète. Une politique sur la concurrence est moins susceptible d'être utilisée à mauvais escient parce qu'elle attaque de la même façon les pratiques commerciales injustes tant pour les produits domestiques que pour les produits importés.

Les propositions qui suivent visent à stimuler le rendement du Canada en matière d'exportations et à faire de ce pays l'un des endroits les plus propices à l'investissement.

## ÉLABORER UNE STRATÉGIE COMMERCIALE INTERNATIONALE

**ENJEU**

Accaparer une part plus importante des marchés mondiaux.

**PROPOSITION 17**

Élaborer une stratégie mondiale rationnelle portant sur le commerce, les investissements et la technologie, stratégie lancée par le secteur privé afin d'augmenter les exportations, de doubler le nombre d'entreprises exportatrices et d'encourager les regroupements stratégiques. Établir des rôles bien définis pour les entreprises, les associations commerciales et les gouvernements fédéral et provinciaux dans le domaine de la formation et de la promotion.

**Joueurs** Le secteur privé, aidé par un Comité consultatif sur le commerce extérieur (CCCE) élargi, avec la participation active des associations d'affaires et commerciales et des gouvernements fédéral et provinciaux.

**Échéance** Annoncer la première stratégie de collaboration d'ici juin 1993; doubler le nombre d'exportateurs d'ici trois ans.

■ *Aux États-Unis, il existe des dispositions pour des allègements fiscaux et des exemptions sur les gains à l'exportation des sociétés de ventes à l'étranger. Ces dispositions encouragent les associations internationales et l'exportation des activités économiques entre pays dont le Canada; elles sont aussi source de bénéfices au pays. Ces dispositions peuvent avoir une influence importante sur les décisions dans le domaine des investissements, faites par les multinationales à la recherche d'une base, point de départ de nouveaux marchés d'exportation.* ■

## REPENSER L'AIDE DE L'ÉTAT

**ENJEU**

Rendre les programmes de développement du commerce des gouvernements fédéral et provinciaux plus efficaces.

**PROPOSITION 18**

Consolider les programmes de développement du commerce afin d'éliminer le double-emploi et le recoupement.

Canaliser les efforts du gouvernement fédéral sur la présentation des programmes à l'étranger, notamment par le biais de programmes de stimulants et de financement des exportations afin de se placer sur les marchés mondiaux sur un pied d'égalité; et assurer la dissémination rapide, par le Service des délégués commerciaux, de l'information relative aux marchés internationaux grâce à un réseau facilement accessible.

Concentrer les efforts des gouvernements provinciaux, conjugués aux programmes de l'État, afin de permettre à de nouvelles entreprises, en particulier, des petites et moyennes entreprises, d'être prêtes à exporter, grâce surtout aux programmes visant les États-Unis comme premier marché cible.

**Joueurs** Les gouvernements fédéral et provinciaux.

**Échéance** Janvier 1994.

## ÉLARGIR L'ACCÈS AUX MARCHÉS ET EXERCER LES DROITS RECONNUS

**ENJEU**

Conserver le statut de grande nation marchande dans le monde par une pénétration constante de nouveaux marchés et faire du Canada un pays de premier ordre pour les investissements en Amérique du Nord.

**PROPOSITION 19**

Conclure avec succès les négociations du GATT et améliorer les relations commerciales avec la nouvelle Europe, l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud ainsi que les économies dynamiques des pays de l'Asie et du littoral du Pacifique.

Faire valoir les droits commerciaux de façon soutenue par le recours systématique aux procédures de règlement des différends du GATT et de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Ramener les taux des droits d'entrée au niveau de ceux des États-Unis.

Chercher à remplacer les pratiques commerciales relatives à l'antidumping prévues dans l'Accord de libre-échange par une politique sur la concurrence.

**Joueurs** Le gouvernement fédéral en consultation avec le CCCE et les associations commerciales.

**Échéance** Conclure les négociations du GATT d'ici six mois; alignement des droits d'entrée d'ici 12 mois. Éliminer l'antidumping d'ici 18 mois.

■ *La série de négociations commerciales multilatérales du GATT dans le cadre de l'Uruguay Round est le projet le plus ambitieux depuis la seconde Guerre mondiale. Avec la participation de plus de 100 pays, elle vise la réduction progressive et l'élimination des barrières douanières. Les négociations cherchent aussi à inclure les industries de services et l'agriculture aux mesures déjà discutées, et à établir de meilleurs contrôles sur les mesures touchant la propriété intellectuelle et les investissements commerciaux. Parmi les autres objectifs, citons l'amélioration du règlement des différends et du fonctionnement du commerce, ainsi que les règles relatives aux subventions et aux normes de production. En tant que nation commerçante, le Canada devrait bénéficier des nouveaux règlements dans plusieurs domaines et d'un meilleur accès au commerce, une fois terminée la série de négociations actuelles.* ■

## Protéger l'environnement : un modèle d'innovation

Prenons un exemple concret sur la façon pour une société innovatrice de profiter des occasions d'affaires. La population canadienne se prononce vivement en faveur d'un environnement plus propre et plus sain. Elle veut voir le pays jouer un rôle de chef de file en ce domaine, non seulement en adoptant des normes internationales, mais également en mettant le monde des sciences et de la technologie à l'étude de ce dossier.

Le besoin pressant de s'occuper du dossier écologique est une occasion unique de mettre en pratique tout ce dont il a été question dans le présent chapitre : l'innovation pour mettre au point des produits et des procédés, la philosophie relative à la qualité permettant aux entreprises de répondre aux attentes des clients et de s'imposer dans de nouveaux créneaux sur les différents marchés, et l'établissement par les gouvernements d'une réglementation-cadre qui encourage les entreprises à innover et à protéger l'environnement.

Parvenir à un développement viable est un défi pour tous : particuliers, entreprises, industries et gouvernements. La sensibilisation du grand public à ces questions a incité l'industrie à accorder une priorité sans précédent aux méthodes de production, de mise en marché et d'élimination des produits. Les industries comptant largement sur les ressources naturelles sont particulièrement vulnérables face aux règlements environnementaux plus stricts et à une surveillance attentive de la part du public. Cependant, grâce à une gestion adéquate, l'industrie peut transformer ce qui semble un fardeau en une situation exceptionnelle qui répond tant aux préoccupations écologiques qu'économiques.

En raison de l'immensité des terres et des masses hydrographiques du Canada, les secteurs des sciences, de la technologie et du commerce ont acquis une expertise considérable en sciences de la terre et de l'environnement. Maîtrisée, une telle expertise, de pair avec une vaste expérience de la gestion des ressources naturelles, peut donner au Canada une longueur d'avance sur la concurrence et mieux répondre aux demandes sans cesse croissantes de produits, de procédés et de services respectueux de l'environnement tant à l'étranger qu'au pays. Les préférences changeantes des consommateurs sont une promesse de récompenses très concrètes pour les entreprises intégrant dans leurs plans d'affaires des objectifs commerciaux et écologiques. Rappelons que le marché mondial de la nouvelle industrie de l'environnement devrait atteindre 375 milliards de dollars d'ici la fin de la décennie.

■ *L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis est fondé sur le GATT et a été négocié pour élargir les perspectives commerciales et garantir au Canada l'accès au marché le plus important, tout en encourageant un marché intérieur tourné vers l'extérieur et la compétitivité. L'Accord de libre-échange nord-américain complètera le premier accord et permettra aux entreprises canadiennes de se faire concurrence sur le marché américain selon les mêmes conditions que les entreprises mexicaines, et sur le marché mexicain selon les mêmes conditions que les entreprises américaines. Parallèlement, le deuxième accord tend à sauvegarder la position du Canada comme pays favorable aux investissements destinés à profiter au marché nord-américain.* ■

■ *La philosophie sous-jacente au développement viable laisse supposer que la croissance économique à long terme repose sur un environnement sain et que le processus de décision en matière d'environnement et d'économie doit être intégré. La viabilité est par conséquent une forme de progrès qui satisfait les besoins actuels sans empêcher les générations à venir de satisfaire les leurs.* ■

■ *Il existe déjà au Canada 15 Centres nationaux d'excellence qui réunissent les chercheurs de pointe des universités, de l'industrie et des gouvernements pour mettre en commun leurs ressources et leurs compétences, pour créer des débouchés commerciaux et pour accélérer l'échange de nouvelles technologies avec l'industrie. Ces centres se penchent sur une grande variété de sujets, de la recherche spatiale aux matériaux industriels de pointe en passant par le vieillissement humain, et ils établissent des partenariats productifs entre les secteurs public et privé. Un Centre d'excellence pour le développement viable concentrerait ses recherches sur les pratiques et les produits viables écologiquement, pour utilisation dans l'ensemble de l'économie.* ■

### MULTIPLIER LES FORCES DU CANADA

**ENJEU**

Regrouper les forces du Canada en matière de pratiques environnementales afin de dépasser la concurrence et de garantir un développement viable.

**PROPOSITION 20**

Établir un Centre d'excellence pour le développement viable pour encourager la R-D faite par l'industrie, les universités et les gouvernements.

**Joueurs** Les gouvernements en collaboration avec le secteur privé et les universités.

**Échéance** D'ici six mois.

## Accentuer le rôle de l'État

Les politiques, les règlements et les pratiques de l'État doivent s'accorder avec les besoins de la population et du secteur privé, alors que ce dernier s'adapte pour satisfaire aux nouvelles préoccupations écologiques et profiter des nouvelles perspectives. Avant tout, les lois et les règlements relatifs à l'environnement doivent être sérieusement expliqués, entre autres l'importance de la responsabilité environnementale. Par ailleurs, les règlements fédéraux et provinciaux doivent être mieux coordonnés et harmonisés à l'intérieur du Canada avec les règlements internationaux. Des règlements et des normes doivent être élaborés dans le cadre d'un processus ouvert, équitable et raisonnable avec la participation de l'industrie et des gouvernements afin d'assurer la poursuite des objectifs en ce domaine sans réduire pour autant la compétitivité à court terme des industries.

Les règlements publics ont une incidence importante sur la façon d'atteindre les objectifs en ce domaine. Ils peuvent encourager l'innovation en permettant d'aller au delà de la méthode traditionnelle de commande et de gestion. En établissant des normes qui n'exigent pas l'utilisation de techniques particulières, le gouvernement peut encourager l'industrie à mettre au point des procédés efficaces, économiques et respecteux de l'environnement.

### RECOURS À DES MÉCANISMES COMMERCIAUX

**ENJEU**

Parvenir à la viabilité environnementale.

**PROPOSITION 21**

Mettre l'accent sur les stimulants économiques et le rôle des marchés dans le cadre de l'adoption de règlements sur l'écologie afin d'en arriver à un meilleur équilibre entre l'application directe, l'auto-réglementation et les forces économiques.

**Joueurs** Les premiers ministres, en consultation avec des tables rondes nationales et provinciales sur l'environnement et l'économie.

**Échéance** Examen de tous les règlements pertinents d'ici l'été 1993.

## Investir dans les ressources humaines : le meilleur atout

Les plus grands profits découlant de l'innovation proviennent des efforts constants des travailleurs et des cadres, collaborant pour appliquer la technologie à la production de produits et de services sans cesse de meilleure qualité et moins coûteux que ceux des concurrents.

Cependant, la réussite en matière d'innovation dépasse l'acquisition et la mise au point de nouvelles techniques. L'innovation et la recherche de la qualité incitent aussi à trouver la meilleure méthode de production, avec les ressources disponibles et face à des conditions de marchés en constante évolution.

Il a été maintes fois démontré que la façon d'organiser le travail et d'utiliser l'équipement ainsi que l'espace disponibles au cours de la production est tout aussi important que l'accès aux techniques de pointe les plus récentes. Cela dépend également de la collaboration entre les travailleurs et les cadres pour atteindre des objectifs avantageux.

Les principales conditions du succès d'un travail d'équipe entre les travailleurs et les cadres sont bien connues :

- La confiance mutuelle — les cadres partagent l'information stratégique et financière avec les employés ainsi que le contrôle des opérations quotidiennes; les employés font preuve de diligence pour exécuter différentes tâches et considèrent que les différentes formes de rémunération sont liées au rendement de l'organisme.
- L'engagement de la part des cadres à travailler constamment avec les ouvriers et à déployer tous les efforts possibles pour la protection des emplois.
- La grande importance accordée à la formation et au recyclage.
- Le concept du travail d'équipe poussé jusqu'à l'atelier et au comptoir de services, afin que tous les employés aient une plus grande part des responsabilités et des récompenses et qu'ils aient une responsabilité personnelle les incitant à résoudre les problèmes de production et de commercialisation.
- Le concept du travail d'équipe exploité au sein des associations nationales et des associations industrielles afin que travailleurs et cadres puissent s'entendre sur des objectifs communs au niveau national de même qu'au niveau de l'industrie et planifier ensemble des stratégies de compétitivité à long terme.

■ *Le Centre canadien du marché du travail et de la productivité a pris un bon départ dans la coopération entre les travailleurs et les cadres, au niveau national et au niveau de l'industrie. Certains modèles connaissent le succès, notamment le Conseil sectoriel de formation professionnelle, dans le domaine de l'électricité et de l'électronique, et le Canadian Steel Trade and Employment Congress.* ■

■ *Le Forum sur les produits forestiers de l'Ouest regroupe les travailleurs et les cadres afin de trouver ensemble des solutions aux problèmes d'emploi liés à l'industrie canadienne des produits forestiers. Le Forum se concentre sur des solutions découlant d'une recherche faite en collaboration, et prépare des modèles d'adaptation de la main-d'œuvre et de gestion des ressources. Il intervient également auprès de tous les ordres de gouvernement, comme champion des politiques et des programmes qui répondent le mieux aux besoins de l'industrie.* ■

## LA CHANCE AUX TRAVAILLEURS ET AUX CADRES

**ENJEU**

Adopter et stimuler le travail d'équipe, travailleurs-cadres, comme base de l'activité commerciale au Canada. Les cadres et les travailleurs, aux niveaux national et industriel et même dans chaque entreprise, doivent s'engager à collaborer afin de trouver les meilleurs moyens d'offrir des produits et des services à forte valeur ajoutée, source de salaires élevés, et concurrentiels sur les marchés mondiaux.

**PROPOSITION 22**

Accélérer la conception et la vulgarisation de modèles canadiens de travailleurs-cadres en se fondant sur l'expertise disponible, en créant des projets-pilotes et en donnant aux entreprises conseils et aide de départ.

**Joueurs** Le Centre canadien du marché du travail et de la productivité, les associations industrielles et les syndicats, avec un soutien accru de Travail Canada et des gouvernements provinciaux.

**Échéance** Programme national d'ici juin 1993.

**PROPOSITION 23**

Encourager la collaboration travailleurs-cadres en mettant sur pied des forums nationaux pour permettre aux associations industrielles de poursuivre des objectifs communs.

**Joueurs** Le Centre canadien du marché du travail et de la productivité, en collaboration avec les associations industrielles et les syndicats.

**Échéance** Le Centre devra coordonner la première série de forums nationaux d'ici avril 1993.

**PROPOSITION 24**

Adopter le travail d'équipe entre les travailleurs et les cadres comme modèle de gestion des affaires au Canada. Rechercher des conseils auprès des sources mentionnées ci-dessus et auprès de personnes possédant une compétence particulière sur la façon de faire des changements efficaces et permanents au sein de l'organisation.

**Joueurs** Les actionnaires canadiens, les cadres, les associations nationales, les associations industrielles et les syndicats.

**Échéance** Immédiatement. Le Conseil de la prospérité observera la situation et inclura une évaluation dans son premier rapport.

## Appuyer l'adaptation des employés

Pour s'adapter avec succès aux conditions économiques changeantes, les travailleurs et les cadres d'un organisme doivent planifier à l'avance. Les employés doivent être prêts à accepter de nouveaux emplois requérant de plus grandes compétences, et ce, grâce à des programmes de formation permanente. Ce type d'innovation se produira naturellement s'il existe au sein de toute organisation une collaboration véritable entre les travailleurs et les cadres.

Cependant, il y aura encore des périodes où des licenciements seront inévitables. Dans cette optique, les travailleurs affectés doivent absolument se voir offrir la possibilité de réintégrer le marché du travail aussi rapidement que possible. Lorsqu'une personne est au chômage, son moral en souffre de même que ses compétences et ses habitudes de travail. C'est à ce stade que l'aide publique se révèle la plus importante. Un nouveau chômeur doit immédiatement se voir offrir des options concrètes : un placement rapide ailleurs à un poste similaire, l'amélioration de ses compétences pour un poste similaire mais à un niveau technique plus élevé, ou un recyclage intensif pour acquérir de nouvelles compétences et connaissances en vue d'un changement important de carrière.

L'élément principal d'une telle stratégie est le maintien du revenu au cours du recyclage ou de la recherche d'un emploi. L'accès à des conseils sur les qualifications les plus en demande et le type de recyclage le plus efficace est tout aussi important, de même que la disponibilité de bons programmes de formation.

Les gouvernements doivent jouer un rôle central en apportant leur soutien dans tous ces secteurs. Les législations provinciales devraient garantir des niveaux constants et adéquats d'indemnités de licenciement et des préavis raisonnables. Les gouvernements pourraient également faire un meilleur usage des fonds publics, par exemple, en réservant d'abord les prestations d'assurance-chômage au maintien du revenu des travailleurs sans emploi poursuivant activement un programme de recyclage.

Les gouvernements peuvent également aider en éliminant les obstacles auxquels font face les travailleurs sans emploi à leur retour sur le marché du travail. L'uniformisation, dans toutes les provinces et les territoires, des exigences relatives aux compétences professionnelles, une aide accrue en faveur d'une réinstallation ainsi que l'élimination de toutes les barrières à la libre circulation des produits, des services et des personnes à l'intérieur du pays permettraient aux chômeurs de trouver de nouveaux emplois.

## ADAPTATION DES EMPLOYÉS

**Enjeu**

Offrir aux travailleurs de meilleures chances de s'adapter à une conjoncture économique fluctuante.

**Proposition C25**

Élaborer une stratégie, à l'échelle du pays, portant sur l'adaptation des travailleurs, selon les principes suivants :

- un engagement des travailleurs et des entreprises en faveur du recyclage et de l'amélioration des compétences;
- une meilleure information sur les compétences et les connaissances requises pour la protection de l'emploi;
- l'harmonisation des normes provinciales relatives aux qualifications et autres critères d'emploi partout au pays;
- la garantie d'une aide financière versée aux chômeurs pour leur permettre un retour productif sur le marché du travail, y compris des préavis raisonnables de licenciement, un système national uniforme en matière d'indemnités de licenciement, un effort accru en faveur de l'aide au recyclage des travailleurs bénéficiant de prestations d'assurance-chômage;
- une plus grande allocation des fonds publics à l'adaptation des personnes plutôt que des entreprises.

**Joueurs** La stratégie élaborée par le Centre canadien du marché du travail et de la productivité, à la demande du Conseil de la prospérité, en partenariat avec les gouvernements fédéral et provinciaux. Ce dernier en suivra les progrès.

**Échéance** La stratégie devra être déposée d'ici avril 1993.

# DIFFUSER UNE CULTURE DU SAVOIR AU CANADA

Les Canadiens ont toujours accordé une grande importance à l'éducation en tant que fondement de la prospérité. « Travaille beaucoup et instruis-toi », tel est le conseil transmis d'une génération à l'autre et encore valable pour de nombreuses personnes, pour l'économie et la société.

Le Canada consacre 7,2 p. 100 de son produit national brut à l'éducation, le pourcentage le plus élevé de tous les pays industrialisés. Il dépense présentement au total 55 milliards de dollars par année pour l'éducation et la formation. Pourtant, les discussions populaires ont clairement démontré que les Canadiennes et les Canadiens estimaient ces chiffres insuffisants.

Ces derniers se demandent si les systèmes qui ont si bien servis par le passé sont adéquats pour répondre aux besoins futurs. Les inquiétudes portent sur l'accessibilité, l'alphabétisation, le décrochage, les résultats en mathématiques et en sciences, la préparation des étudiants au monde du travail et les occasions de formation en milieu de travail. Il faut se demander si l'on est prêt à affronter un monde au sein duquel on comptera plus sur les cerveaux que sur les muscles.

De l'avis d'un grand nombre, l'amélioration de la qualité et la pertinence de l'éducation ainsi que de la formation sont la priorité à la base de la prospérité. Les Canadiennes et les Canadiens veulent repenser et moderniser les systèmes d'enseignement grâce à des liens plus étroits avec la collectivité et le monde du travail. Ces systèmes doivent faire appel à de nouvelles méthodes pédagogiques et miser davantage sur l'innovation, les techniques disponibles, ainsi que sur de nouvelles méthodes tel le téléenseignement.

Les pages suivantes proposent une stratégie visant à créer une solide culture du savoir au Canada, soit la recherche de l'excellence et des résultats; un engagement de tous en faveur d'un apprentissage à vie; la poursuite des efforts pour offrir à tous des possibilités d'apprendre; un plus grand nombre d'options sur les périodes d'études, les méthodes et les moyens d'enseignement; le partage de nouvelles responsabilités et la création de nouveaux partenariats.

Cette stratégie entraînera une des transformations les plus ambitieuses de toute l'histoire du système d'éducation. Elle comporte quatre volets.

Le premier est le plus important : opérer un renversement des systèmes d'enseignement afin de mettre l'accent sur les résultats et de garantir aux étudiants des connaissances, des compétences et des attitudes nouvelles. Pour y arriver, il faut une tribune pour discuter de ces questions à l'échelle du Canada, un organisme qui s'occupera de faciliter et de faire connaître les changements. Les trois autres volets de la stratégie sont : rendre le système assez souple pour

que chacun puisse avoir la chance d'apprendre tout au long de sa vie; avoir accès à l'innovation ainsi qu'à la technologie pour permettre et appuyer les changements; et susciter un engagement individuel à l'égard de la formation.

**UNE CULTURE DU SAVOIR : LA STRATÉGIE EN BREF**

1. Mettre l'accent sur les résultats
   - Déterminer les attentes
   - S'orienter vers des compétences et des qualifications polyvalentes
2. Rendre la formation permanente
   - Assurer aux enfants un bon départ
   - Conjuguer les mondes de l'école et du travail
   - Enrichir l'éducation supérieure et en élargir les conditions d'accès
3. Innover pour favoriser le changement
   - Profiter des nouvelles techniques
   - Revoir la formation des enseignants
4. Faire participer tous les Canadiens
   - Susciter un engagement envers le savoir

## Mettre l'accent sur les résultats

Le Canada dépense plus pour l'enseignement que la plupart des autres pays industrialisés et pourtant, les Canadiennes et les Canadiens estiment que les étudiants obtiennent des résultats inférieurs à la moyenne. Trop de jeunes ne sont pas prêts à affronter le marché du travail, ni la formation pour acquérir des compétences nouvelles, soit parce qu'ils décrochent, soit parce qu'ils obtiennent leurs diplômes sans aptitudes de base en lecture et en calcul.

De plus en plus, les Canadiens pensent que l'on a trop insisté sur les méthodes pédagogiques et pas assez sur l'acquisition de connaissances et de compétences. Le processus est devenu plus important que les résultats.

Les systèmes d'enseignement et de formation doivent insister sur le rendement, ce qui signifie un changement radical d'orientation, changement nécessaire pour permettre aux étudiants de faire face aux défis de l'avenir.

Dans un premier temps, il convient de décider ce que l'on attend des systèmes de formation. Il existe un intérêt croissant pour définir les attentes personnelles sur les systèmes d'enseignement, les aptitudes ainsi que les compétences essentielles à acquérir aux différentes étapes de l'éducation et de la formation. Un certain nombre de propositions ont été élaborées par les enseignants, les provinces et les associations d'affaires. Il faut maintenant travailler ensemble pour définir un ensemble d'attentes et en faire une réalité. La participation de tous les joueurs principaux est nécessaire : étudiants, parents, employeurs, syndicats et bien sûr, enseignants à tous les niveaux.

Quelles que soient les attentes de chacun, il faut s'accorder sur ce point : mettre l'accent sur les résultats entraîne la définition de ces derniers en termes de compétences personnelles, d'aptitudes à faire certaines choses et à accomplir des tâches précises.

Ce concept de formation fondée sur la compétence facilite l'adaptation de l'enseignement aux besoins personnels; permet à chacun d'apprendre à son rythme; fournit des indications plus précises aux employeurs sur les compétences des employés éventuels; permet la mise en œuvre d'un système de qualifications polyvalentes pour les personnes travaillant n'importe où au Canada.

Des outils et des instruments permettant l'évaluation des compétences acquises seront développés ainsi que des programmes d'études et des méthodes de présentation de rapports. Il faudra faire preuve d'ingéniosité pour établir un système fondé entièrement sur les compétences, étant donné que celles-ci ne peuvent être toutes évaluées à l'aide de tests normalisés.

Par ailleurs, il faudra évaluer et observer le rendement des systèmes et de leurs composantes, s'appuyant sur des critères voisins des normes canadiennes et des normes internationales. Les résultats de test normalisés seront des indicateurs utiles, sans être les seuls retenus pour évaluer les résultats. D'autres indicateurs comme le pourcentage d'étudiants terminant leurs études secondaires, peuvent être utilisés pour déterminer si les principaux objectifs ont été atteints.

Le public a le droit d'être tenu au courant des progrès dans cette quête de résultats et de rendements de niveau supérieur. Bien que l'enseignement soit une compétence partagée, les établissements d'enseignement doivent être tenus responsables des résultats envers leurs clients, et donc, fournir des informations sur ceux-ci.

Élaborer des systèmes orientés plus directement sur les résultats entraîne des changements radicaux et complexes, exigeant une direction éclairée pour l'ensemble du pays, mais actuellement, aucune institution n'est en mesure de jouer ce rôle. C'est pourquoi il faudrait créer un nouvel organisme opérant indépendamment des gouvernements, organisme qui, tout en respectant les compétences provinciales en matière d'éducation, ferait appel à tous les joueurs des milieux de l'éducation et de la formation.

■ *Pour fixer des objectifs en matière d'éducation et pour souligner les compétences et les capacités essentielles, les gouvernements provinciaux, les groupes des milieux des affaires et de l'éducation, tel le Conference Board du Canada, et d'autres organismes comme l'Association canadienne de syndics des écoles, en sont arrivés, étonnamment, à des conclusions similaires. Savoir lire, écrire et calculer, et posséder des connaissances générales sont parmi les compétences essentielles, sans oublier la créativité, l'estime de soi, les aptitudes à communiquer, l'autonomie et les relations interpersonnelles. De telles compétences sont en demande croissante dans le monde du travail et jouent un rôle important toute la vie.* ■

■ *En 1988, l'École secondaire Georges Vanier de North York, en Ontario, a adopté une stratégie de l'éducation fondée sur les compétences. En collaboration avec des représentants de l'industrie, des syndicats, des établissements postsecondaires, des parents et des étudiants, le personnel de l'école a déterminé les compétences particulières requises ainsi que le profil d'aptitudes et a fait une description détaillée des compétences à acquérir avant le diplôme. Le profil couvre quatre secteurs : les aptitudes à résoudre des problèmes, les aptitudes à communiquer, les qualités personnelles et les compétences pratiques (ordinateurs, technologie et télécommunications). Pour aider les enseignants, des activités et des stratégies particulières ont été choisies pour l'acquisition de ces compétences, enfin, des méthodes d'évaluation ont été proposées.* ■

Les propositions suivantes permettront d'établir un système fondé sur les compétences :

## FORUM CANADIEN SUR LE SAVOIR

**Enjeu**

Créer un organisme qui réunira les fournisseurs de services d'enseignement et leur clientèle dans le domaine de l'éducation et de la formation et ce, de toutes les régions du pays, ce qui leur permettra de travailler ensemble, de façon concrète, à la poursuite d'objectifs communs.

**Proposition 26**

Créer un Forum canadien sur le savoir afin de :

- jouer un rôle de chef de file dans le cadre d'un processus visant à élaborer une formulation des attentes en matière d'éducation et de formation au Canada;
- surveiller la mise en œuvre du plan d'action et publier des rapports d'activités;
- encourager les partenariats et les collaborations;
- coordonner et diffuser des initiatives spéciales pour éliminer l'analphabétisme (voir Proposition 51) et éveiller l'intérêt pour le savoir par le biais d'une campagne intensive d'information (voir Proposition 42);
- provoquer le changement, l'innovation et l'excellence;
- faire rapport au public au moins une fois par année dans le cadre d'une rencontre publique.

Ce nouveau forum devrait réunir des fournisseurs de services d'enseignement et leur clientèle dans le domaine de la formation, être financé à la fois par les gouvernements fédéral et provinciaux et le secteur privé, être secondé par un secrétariat et disposer d'un premier mandat de cinq ans.

**Joueurs** Le Conseil de la prospérité pour lancer le Forum.

**Échéance** Opérationnel dans un délai de six mois à compter de la création par le Conseil de la prospérité.

## CHANGER LE CENTRE D'INTÉRÊT EN FAVEUR D'UN SYSTÈME FONDÉ SUR LES COMPÉTENCES

**Enjeu**

Changer le centre d'intérêt des systèmes d'éducation et de formation en les fondant sur les résultats, et élaborer un système axé sur les compétences.

**Proposition 27**

Suivre les étapes proposées pour élaborer un système fondé sur les compétences et couvrant tous les niveaux d'éducation et de formation :

- définir le succès de l'apprentissage des connaissances en termes de compétences éprouvées, de connaissances et d'attitudes acquises, par rapport à des attentes et à des résultats déterminés pour les individus;
- développer des outils pertinents de mesure afin d'évaluer les progrès et les résultats individuels;

- suggérer les changements nécessaires aux méthodes et à l'organisation de l'enseignement (nouvelles façons de communiquer les résultats, nouvelles méthodes d'enseignement adaptées aux besoins des individus et nouveaux programmes d'études);
- déterminer un ensemble de qualifications pour l'accès à la formation continue et à la formation en général, ainsi que pour l'embauche et la promotion par les employeurs;
- ouvrir un registre des compétences, des connaissances acquises et des niveaux atteints par les Canadiens à titre individuel, niveaux qui seront reconnus partout au Canada.

**Joueurs** Les gouvernements provinciaux et territoriaux en collaboration avec les facultés d'éducation et les commissions scolaires, afin d'établir une approche fondée sur les compétences pour l'enseignement élémentaire et secondaire.

Les universités et les collèges développeront un ensemble de niveaux de compétence pour l'admission à ces établissements et pour l'obtention de diplômes, système garantissant que les crédits seront acceptables d'un établissement à l'autre, et reconnaîtront les crédits obtenus antérieurement.

Les employeurs, les travailleurs et les associations des différents secteurs industriels, menés par la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'œuvre, élaboreront des critères sur les qualifications recherchées et y auront recours quand ils seront liés aux emplois.

Les gouvernements fourniront l'aide financière et la coordination selon les besoins, en particulier pour la mise en place d'un registre des compétences, à l'échelle du Canada.

**Échéance** D'ici cinq ans, tous les élèves des écoles secondaires devront obtenir leurs diplômes selon des normes de compétences.

■ *Dans le cadre de son programme d'études personnalisées (Personalized and Continuing Education Program, PACE), l'École secondaire Ernest Manning de Calgary offre aux étudiants un programme d'apprentissage prévu pour répondre aux besoins particuliers de formation de chaque étudiant. Le programme repose sur le principe que l'étudiant est maître de sa formation et qu'une progression doit être fondée sur la compétence acquise dans chaque unité de cours et des tests administrés lorsque l'étudiant est prêt.* ■

## SURVEILLER LE RENDEMENT DU SYSTÈME

**Enjeu**
Définir des indicateurs de rendement fondés, en matière d'éducation et de formation, sur les normes canadiennes et les normes internationales.

**Proposition 28**
Élaborer un ensemble d'indicateurs de rendement du système, pouvant être utilisés partout au Canada et qui soient fondés sur l'évaluation des résultats des étudiants par rapport aux normes canadiennes et aux normes internationales.

Développer le Programme d'indicateurs du rendement scolaire du Conseil des ministres de l'éducation du Canada (CMEC) pour l'appliquer à un plus grand nombre de matières et de groupes d'âge.

**Joueurs** Le CMEC, la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'œuvre et le Forum canadien sur le savoir.

■ *Le Programme d'indicateurs du rendement scolaire en cours de préparation par le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada fournira une base générale d'informations qui permettra aux ministères provinciaux de l'Éducation d'évaluer le rendement des systèmes d'éducation ainsi que des étudiants et de dresser les priorités en matière d'éducation. L'information comprendra les niveaux de réussite en lecture, en écriture et en mathématiques pour les jeunes de 13 ans et ceux de 16 ans, ainsi que les taux de participation et d'obtention de diplômes.* ■

**Échéance** D'ici un an, entente entre toutes les provinces pour développer le Programme d'indicateurs du rendement scolaire.

■ *L'Institut de technologie du Nord de l'Alberta (ITNA) a proposé une stratégie en trois volets pour incorporer les principes de la Gestion de la qualité totale (GQT) dans toutes ses activités. La GQT est mise en œuvre de façon interne; elle est intégrée aux programmes d'études de l'ITNA et adaptée aux entreprises et industries albertaines par un Institut de GQT-ITNA. Un conseil de la qualité a été créé, un coordonnateur de la qualité est en poste et plusieurs projets-pilotes sont en cours de préparation.* ■

### ENGAGEMENT ENVERS LA QUALITÉ ET LE SERVICE

**Enjeu**

Rendre les établissements d'enseignement plus responsables et mieux adaptés aux besoins des étudiants, des familles ainsi que des communautés et les encourager à fournir plus d'informations sur le rendement.

**Proposition 29**

Appliquer aux établissements d'enseignement les principes d'amélioration constante de la qualité, soit :

- définir les besoins des clients et les niveaux de satisfaction;
- prendre les décisions, dans la mesure du possible, au niveau local, là où il est plus facile de satisfaire les besoins;
- faire participer les clients et le personnel enseignant au processus de décision et travailler avec les parents et la communauté;
- évaluer le rendement par rapport à des mesures précises des résultats et publier annuellement les résultats de ces évaluations sur les niveaux de qualité atteints.

**Joueurs** Les écoles, les établissements postsecondaires et les commissions scolaires, en collaboration avec leurs clients.

**Échéance** Publication des premiers rapports d'ici deux ans.

## Rendre la formation permanente

Les Canadiennes et les Canadiens doivent avoir l'assurance que la formation est à leur portée, tout au long de leur vie. Nombre d'éléments clés sont déjà en place, mais il faut toutefois combler des vides importants, consolider les liens entre les différentes composantes des systèmes de formation et changer la façon de faire certaines choses. Il faut également offrir des options plus variées et plus simples, comme le téléenseignement.

Déjà, dans de nombreuses régions du pays, des événements concrets ont lieu en vue de mettre en place un système mieux adapté d'enseignement et de formation. Cependant, un certain nombre de problèmes requièrent une plus grande attention. Même si un diplôme d'études secondaires est l'exigence minimale pour se lancer dans la vie adulte et la plupart des emplois, trop de jeunes quittent l'école sans l'avoir en main.

La nécessité d'accroître l'intérêt pour les mathématiques, les sciences et les compétences techniques est un autre grand défi. Des solutions à ces problèmes et à d'autres seront trouvées si l'on se concentre sur les résultats et que l'on détermine les attentes, tel qu'indiqué auparavant. Le Comité directeur a limité ses recommandations à quelques propositions marquantes qui à son avis sont urgentes. La plupart de ces propositions visent à consolider des systèmes

d'éducation et de formation aux stades de transition et aux niveaux postsecondaires afin de faire de la formation permanente une réalité.

Il faut s'assurer que les enfants arrivent à l'école prêts, désireux d'apprendre et capables de se concentrer sur l'acquisition de connaissances. Les années préscolaires ont une influence importante sur l'intérêt et la capacité à apprendre. Un certain nombre de facteurs reliés au milieu sont vitaux pour les futurs succès scolaires des jeunes, tels que l'alimentation de la mère durant la grossesse, l'intérêt des parents et leur participation à l'apprentissage des enfants, un sentiment de sécurité et de bien-être ainsi qu'un milieu familial stable, non violent et sain. Il est plus facile de partir du bon pied que de tenter de corriger les erreurs plus tard.

Il convient d'établir des liens plus étroits entre tous les établissements d'enseignement et le monde du travail. Nombre de Canadiennes et de Canadiens estiment que les écoles s'intéressent beaucoup trop aux étudiants se dirigeant vers les études postsecondaires et ne les encouragent pas à considérer des métiers manuels et techniques. Les programmes d'enseignement des métiers ou ceux reliés à des emplois disparaissent à une période où la demande de travailleurs spécialisés s'accroît. Les employeurs continuent de se plaindre de l'absence de préparation des étudiants pour le marché du travail et de leur ignorance des techniques en service.

Cela ne veut pas dire que les écoles devraient se concentrer exclusivement sur la préparation des étudiants au monde du travail, mais plutôt qu'elles devraient intégrer cette question dans la liste de leurs priorités. Les étudiants devraient pouvoir acquérir des compétences de base reliées au travail et être exposés à certaines réalités du milieu de travail. Les employeurs devraient être des joueurs actifs. Les étudiants et leur famille devraient être

**RELATION ENTRE LE CHÔMAGE ET LA FRÉQUENTATION SCOLAIRE, LES JEUNES DE 15 À 20 ANS — CANADA, 1991**

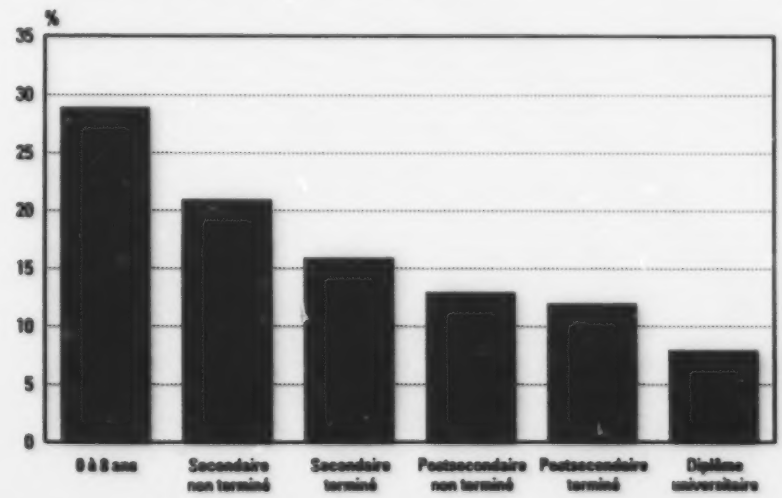


*Source : Emploi et Immigration Canada.*

informés des choix de carrières et des autres possibilités de perfectionnement tout au long de leur carrière.

Il est de plus en plus important pour les jeunes de détenir au moins un diplôme d'études secondaires en guise de préparation aux activités de la société canadienne. Le problème du décrochage est complexe, aussi les communautés, les écoles, les gouvernements, les étudiants et les parents devraient-ils s'y attaquer afin de trouver des solutions. Le défi est de découvrir ce qui fonctionne et de passer à l'action. Chaque école et chaque communauté devraient avoir une stratégie pour encourager les jeunes à rester à l'école et pour offrir d'autres possibilités d'apprentissage à ceux qui doivent apprendre ailleurs.

Les collèges et les universités font face à des demandes croissantes en termes d'efficacité. Ces établissements reçoivent de plus en plus d'étudiants plus âgés qui s'inscrivent plus tard ou qui reviennent pour parfaire leurs compétences et leurs connaissances, en vue, peut-être, de choisir de nouvelles carrières. Nombre de ces étudiants possèdent déjà une expérience du milieu de travail car ils se partagent déjà entre l'école, le travail et leurs responsabilités familiales. La tendance se maintiendra tout au long de la diffusion de la culture du savoir. Les collèges et les universités réagissent à ces changements, mais pas aussi rapidement que certains le souhaiteraient. Pour être plus efficaces, ces établissements devront s'inspirer de méthodes pédagogiques plus audacieuses.

Il faut continuer de perfectionner la main-d'œuvre. Une grande part de la formation, traditionnelle ou non, se fait sur le tas et les employeurs devraient fournir aux travailleurs des occasions d'apprendre et de s'améliorer. Former les employés est une part importante de l'engagement au chapitre de la qualité. A longue échéance, les entreprises qui forment elles-mêmes leur personnel et y investissent judicieusement auront les meilleures chances de succès.

Cependant, selon certaines indications, les employeurs canadiens, par rapport à leurs principaux concurrents, n'investissent pas suffisamment dans la formation de la main-d'œuvre. La Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'œuvre travaille actuellement à propager une culture de la formation plus solide. De nombreux secteurs industriels réévaluent ensemble les programmes de développement des ressources humaines et examinent ce qu'il faut faire pour demeurer concurrentiels. De telles initiatives devraient continuer d'être encouragées.

Cependant, il n'existe pas encore d'orientations précises sur le niveau de formation que les employeurs devraient fournir. Le plus souvent, les petites et moyennes entreprises qui embauchent la plus grande partie de la main-d'œuvre n'ont pas les moyens de fournir elles-mêmes la formation.

De bons gestionnaires, tel est l'élément vital du succès et de la prospérité du Canada. Les gestionnaires canadiens pourraient fort bien être un des maillons faibles de la chaîne reliant le recours aux ressources humaines, la qualité des produits et des services canadiens et la capacité d'être concurrentiels. Il faut élargir l'accès à la formation en gestion car la plupart des personnes auront besoin de compétences en ce domaine à un moment de leur carrière.

La qualité de la gestion est une question qui touche toutes les organisations, et non seulement les entreprises. Par exemple, elle influe sur le rendement des gouvernements et celui des associations communautaires sans but lucratif. Pourtant, trop souvent, la formation en gestion s'adresse plus ou moins exclusivement à ceux qui choisissent des carrières dans les affaires.

Voici les recommandations spécifiques pour chacun des secteurs mentionnés ci-dessus :

## UN BON DÉPART POUR TOUS LES ENFANTS

**Enjeu**

Veiller à ce que les enfants commencent l'école du bon pied : il faut faire du bien-être des enfants notre plus grande priorité.

**Proposition 30**

Offrir :

- une formation sur l'art d'être parents, donnée aux adultes dans le cadre des cours prénataux et à tous les adolescents (ainsi que la possibilité de suivre de tels cours, de façon permanente, dans les centres communautaires);
- des suppléments alimentaires et diététiques aux femmes enceintes et aux enfants qui seraient autrement mal nourris;
- une éducation et des soins de santé de la plus grande qualité pour les enfants en bas âge;
- un soutien accru aux programmes pour les femmes et les enfants victimes de sévices, notamment la recherche des enfants qui ont besoin d'aide; des informations sur l'ampleur des sévices, leurs causes profondes et les endroits où obtenir de l'aide; des services d'orientation et de conseils ainsi que d'autres formes d'intervention pour aider les enfants victimes de sévices; et l'application de la législation visant à protéger tous et chacun des sévices familiaux;
- un meilleur appui, en milieu de travail, aux programmes et aux politiques veillant à ce que les employés puissent faire face à des responsabilités familiales critiques.

**Joueurs** Tous les ordres de gouvernement, les employeurs, les bénévoles et les organismes communautaires et ceux à but non lucratif.

**Échéance** Démarche entreprise d'ici un an.

■ *Le Community Child Abuse Council de Hamilton-Wentworth, en Ontario, a proposé un programme en trois volets pour prévenir la violence familiale. Un manuel de prévention de la violence familiale sera préparé. Le programme souhaite créer des ateliers et des cours pour les enseignants, afin de les sensibiliser aux voies de faits envers les conjointes et aux effets de cette violence sur les enfants qui en sont les témoins. Enfin, un programme sur la prévention de la violence familiale sera élaboré pour les élèves de la maternelle à l'école secondaire, et ce, dans trois commissions scolaires locales. L'objectif de ce programme est de développer les connaissances, les aptitudes et le comportement d'un enfant dans six domaines : des relations saines, la sécurité personnelle, la communication, le respect de soi, la prévention de stéréotypes et la sensibilisation à la violence familiale.* ■

■ *En Alberta et en Ontario, deux programmes uniques permettent à des étudiants des dernières années du secondaire de poursuivre leurs études tout en obtenant une formation en tant qu'apprentis inscrits. Il s'agit du Registered Apprenticeship Program (RAP), un projet-pilote en Alberta, et du programme de l'Apprentissage combiné aux cours dans les écoles secondaires, en Ontario.* ■

■ *Le réseau des Innovateurs à l'école invite des scientifiques, des ingénieurs, des technologues ainsi que les meilleurs étudiants dans les salles de classe pour susciter l'intérêt des étudiants pour les mathématiques, les sciences et la technologie. Les participants comptent des spécialistes en activité ou à la retraite ainsi que des étudiants de niveau universitaire et collégial spécialisés en mathématiques et en sciences. Collaborant avec les enseignants et les écoles, ils répondent à une gamme de besoins : expériences en salle de classe, programmes de mentors, jumelage.* ■

## FAIRE ENTRER LE MONDE DU TRAVAIL DANS LES ÉCOLES

**ENJEU**

S'assurer que les jeunes sont prêts à entrer dans le monde du travail lorsqu'ils quittent l'école, le collège et l'université.

**PROPOSITION 31**

Fournir aux étudiants des niveaux secondaire et postsecondaire des connaissances pratiques sur le monde du travail par le biais de la coopération, du jumelage avec des employés chevronnés et de partenariats écoles-entreprises.

Accorder aux étudiants des écoles secondaires une plus grande chance d'acquérir des compétences dans les domaines de la technologie, du commerce, des affaires et des arts appliqués, et ce en améliorant les programmes de formation technique et professionnelle, en élargissant les ententes d'apprentissage et en augmentant le nombre de programmes d'alternance travail-école; ces programmes sont de plus en plus populaires.

Donner aux parents et aux étudiants un plus grand accès à une information de qualité sur les carrières non professionnelles dans les domaines du commerce, de la technologie et des arts appliqués.

Encourager des partenariats entre les écoles et les entreprises ainsi que les institutions locales, tels les hôpitaux et les usines, qui offrent une grande variété d'emplois.

Aider les enseignants à se familiariser avec le milieu du travail en leur offrant de passer du temps dans les entreprises et les institutions locales.

Accorder à tous les étudiants l'occasion de se familiariser avec les applications pratiques des mathématiques, des sciences et de la technologie, en :

- intégrant l'utilisation d'ordinateurs en salle de classe dès l'école primaire;
- incluant l'apprentissage pratique d'outils, de machines et de techniques connus au cours des études primaires et secondaires;
- préparant un cours obligatoire visant à familiariser les étudiants des écoles secondaires avec des techniques élémentaires;
- invitant dans les salles de classe les personnes qui utilisent ces techniques;
- donnant aux enseignants la formation et l'appui nécessaires;
- fournissant le matériel et le logiciel nécessaire (voir Proposition 36);
- stimulant l'intérêt des jeunes, en particulier les étudiantes, pour la technologie, les mathématiques et les sciences.

**Joueurs** Les gouvernements provinciaux et territoriaux, les commissions scolaires, les établissements postsecondaires, en collaboration avec les communautés, les employeurs et les syndicats.

**Échéance** D'ici trois ans, tous les étudiants finissant les études secondaires devront avoir une expérience pratique de travail et connaître l'informatique.

## TERMINER LES ÉTUDES SECONDAIRES

**Enjeu**

Accroître le nombre de jeunes terminant leurs études secondaires. Les communautés, les parents et les éducateurs doivent unir leurs efforts pour veiller à ce que les jeunes possèdent un bagage suffisant avant de quitter l'école.

**Proposition 32**

Préparer et mettre en œuvre des stratégies dans chaque communauté pour s'assurer que tous les jeunes terminent leurs études secondaires. Ces stratégies devraient permettre de :

- garantir le choix d'un mentor pour chaque étudiant, soit un enseignant, un parent ou un autre membre de la communauté;
- adapter les programmes en fonction des besoins individuels et adopter des méthodes pédagogiques souples;
- adopter une politique ouverte d'entrée et de sortie des écoles (horaires des cours ou encore exigences relatives à l'âge);
- trouver des solutions de rechange en dehors de l'école, le cas échéant, pour répondre aux besoins d'un étudiant;
- donner aux étudiants un avant-goût du milieu de travail (voir Proposition 31);
- accorder des crédits pour la formation acquise en dehors du cadre scolaire;
- déceler rapidement les difficultés d'apprentissage et y remédier;
- garantir la disponibilité de services sociaux valables dans chaque école, selon les besoins, et leur administration en étroite collaboration avec les éducateurs.

**Joueurs** Les commissions scolaires, les écoles, les parents et les communautés.

**Échéance** Une stratégie doit être préparée dans chaque communauté d'ici deux ans.

■ *Petro-Canada, la Fondation pour l'Éducation d'Ottawa-Carleton et d'autres associations locales ont collaboré à la création d'un centre de formation pour les étudiants « à risque » ou ayant décroché. Les participants travaillent dans une station-service de Petro-Canada; ils reçoivent à la fois une expérience pratique, une formation sur le tas et un enseignement en salle de classe, ce qui enrichit leurs compétences pratiques. Ils peuvent également obtenir jusqu'à trois crédits pour leur diplôme de 12e année. Depuis l'ouverture du Centre en 1986, plus de 68 p. 100 des participants ont repris leurs études.* ■

## ÉTABLISSEMENTS POSTSECONDAIRES

**Enjeu**

Encourager les établissements postsecondaires à être aussi ouverts que possible et à l'écoute des nouveaux besoins.

**Proposition 33**

Les établissements devraient :

- utiliser davantage les techniques d'information et de communications pour élargir l'accès à la formation et accroître la polyvalence;
- offrir davantage d'occasions d'apprendre à l'extérieur des campus, soit par le téléenseignement, soit par la télévision communautaire;
- éliminer les contraintes artificielles de temps, les conditions de résidence et les obstacles relatifs à l'âge;
- favoriser la collaboration entre les établissements;

■ *Le Collège Holland de l'Île-du-Prince-Édouard a été le premier établissement d'enseignement au Canada à garantir aux employeurs le calibre des diplômés. Dans l'éventualité où les compétences des diplômés sont inadéquates pour le poste, le Collège poursuit leur formation.* ■

- reconnaître la spécificité des besoins et la spécialisation;
- mettre en place un système de crédits fondé sur la compétence reconnue (voir Proposition 27);
- garantir que les crédits obtenus à la suite de tout programme de formation seront reconnus et acceptés par tous les établissements postsecondaires;
- adopter de nouvelles méthodes d'enseignement et d'autres activités pédagogiques répondant mieux aux besoins des adultes (particulièrement pour les étudiants à temps partiel), techniques faisant appel à l'expérience de ces adultes pour enrichir les programmes.

**Joueurs** Les universités et les collèges en collaboration avec leur communauté.

**Échéance** D'ici trois ans, tous les collèges et les universités devront avoir préparé des programmes pertinents en consultation avec leur communauté et leurs clients et instauré un système de crédits reconnus par tous les établissements, les collèges et les universités.

## FORMATION DONNÉE PAR LES EMPLOYEURS

**ENJEU**

Encourager les employeurs, particulièrement les petits entrepreneurs, à accroître la formation de la main-d'œuvre.

**PROPOSITION 34**

Insister sur l'importance de la qualité en donnant aux employés la formation requise pour utiliser la technologie. La formation devrait comprendre le perfectionnement, selon les besoins, des aptitudes de base — lecture, calcul et autres.

Dispenser de la formation aux employés pour une période équivalant à au moins 2 p. 100 du temps annuel de travail, soit environ une semaine de formation par personne.

Aider les petites et moyennes entreprises canadiennes à adopter de nouvelles pratiques de gestion et à former leurs employés en :

- encourageant les employeurs du même secteur industriel à se joindre à d'autres pour planifier les besoins de ressources humaines et de formation;
- favorisant l'établissement de regroupements à des fins de formation;
- fournissant de l'information sur les plus récentes pratiques de gestion et sur les moyens innovateurs d'aider les employés à acquérir les compétences requises.

**Joueurs** Tous les employeurs, les associations commerciales et les associations industrielles, en collaboration avec les travailleurs et les syndicats. La Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'œuvre jouera un rôle de chef de file de concert avec l'Institut national de la qualité proposé (voir Proposition 1).

**Échéance** D'ici deux ans, tous les employés devront recevoir au moins une semaine de formation par an.

■ *Dans le cadre de son mandat visant à développer une stratégie sur les ressources humaines pour l'industrie automobile, le Service d'entretien et de réparation automobiles du Canada (SERAC) a préparé un Programme national de formation à l'intention des apprentis mécaniciens. Ce dernier dresse les normes de formation d'un technicien pour l'ensemble de l'industrie. Les normes ont été établies en consultation avec les provinces et les territoires.* ■

■ *En 1990, le Conseil sectoriel de formation professionnelle de l'Association des manufacturiers d'équipement électrique et électronique du Canada a ouvert le Fonds sectoriel pour la formation pour améliorer la formation dans ce secteur industriel et pour susciter la participation active des cadres et des travailleurs. A ce jour, 27 ateliers regroupant 9 000 travailleurs participent à cette initiative. De plus, d'ici cinq ans, 51 000 travailleurs devraient être couverts par le fonds.* ■

### FORMATION DES CADRES MOYENS ET DES CADRES SUPÉRIEURS

**Enjeu**
Améliorer les compétences des cadres canadiens.

**Proposition 35**
Préparer un relevé des qualifications fondées sur les compétences des gestionnaires et l'utiliser pour modifier les programmes postsecondaires de gestion et d'administration. Ce relevé servirait aussi pour l'embauche et l'avancement d'employés.

Encourager les étudiants de niveau universitaire à suivre des cours de gestion.

Élaborer des cours de gestion générale qui seront reconnus pour l'obtention de tout diplôme.

Concevoir des cours de gestion à l'intention des spécialistes.

Élaborer des cours portant sur la gestion et sur l'utilisation d'ordinateurs ainsi que d'autres techniques d'information et de communications pour tous les étudiants en gestion et en administration (voir Proposition 10).

S'assurer que les cours pertinents sont disponibles pour le téléenseignement.

Repérer les spécialistes canadiens des nouvelles pratiques de gestion et les encourager à partager leurs connaissances et leur expertise avec d'autres organismes canadiens, soit en jouant le rôle de mentor, soit en proposant des échanges entre cadres et professeurs.

**Joueurs** Le Conseil de la prospérité préparera un plan d'action en collaboration avec l'Institut national de la qualité (voir Proposition 1), les grandes associations commerciales et industrielles, les syndicats, le Centre canadien du marché du travail et de la productivité et les fournisseurs de services de formation en gestion et en administration.

**Échéance** Préparer un plan d'action à l'échelle nationale d'ici un an et le mettre en œuvre d'ici cinq ans.

## Innover pour favoriser le changement

Les recommandations de ce plan d'action, de pair avec la mondialisation des activités, imposeront des changements aux systèmes d'éducation et de formation, tant sur le plan de la variété des services que sur la capacité de les dispenser. Pour y répondre, il faudra trouver de nouveaux moyens d'éduquer et de former. A tous les niveaux, il faudra davantage d'enseignants et d'instructeurs dévoués et compétents. Les nouvelles méthodes pédagogiques dans les écoles, au travail et à la maison reposeront sur l'adoption des techniques d'information et de communications. Pour parvenir aux meilleurs résultats possibles, d'autres recherches seront nécessaires.

La technologie transforme le milieu du travail. Elle peut aussi transformer la salle de classe et permettre aux gens d'apprendre au travail ou en restant à la maison. Ainsi, les programmes assistés par ordinateur peuvent servir à

personnaliser la formation, à enrichir l'expérience de l'apprentissage et à fournir une rétroaction rapide sur les progrès, tant à l'étudiant qu'à l'enseignant ou à l'instructeur. Nombre de bons exemples peuvent servir de guide. N'oublions pas que le Canada est parmi les chefs de file du téléenseignement. Toutefois, il faudrait faire beaucoup plus pour stimuler la conception et l'utilisation de techniques d'information et de communications en éducation et en formation.

Les enseignants et les instructeurs sont l'élément clé de tout système de formation. Ils doivent être préparés de façon à donner un bon rendement dans ce nouveau milieu et à faire le meilleur usage de ces techniques en salle de classe. De cette façon, ils pourront mieux aider les étudiants autonomes en dehors des salles de classe et faire preuve d'ingéniosité avec eux.

La recherche de méthodes pour faciliter l'acquisition des compétences et des connaissances sera vitale. Il faut rendre la formation plus intéressante et plus gratifiante, tant en salle de classe qu'à l'extérieur et ce, pour toute la vie. Les projets actuels de recherche sont disparates et ne portent pas toujours sur le type de soutien nécessaire à l'amélioration des résultats.

Les personnes ayant reçu leur formation au Canada doivent rivaliser avec celles ayant étudié ailleurs et qui possèdent déjà les compétences nécessaires pour travailler sur le marché mondial. Les systèmes canadiens d'éducation et de formation à tous les niveaux doivent reconnaître la réalité de la concurrence internationale et compter sur les forces du pays pour offrir aux autres des programmes pertinents d'enseignement et de formation.

Voici les principales recommandations :

## LA FORMATION ET LES TECHNIQUES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

**Enjeu**

Trouver de nouveaux moyens d'utiliser la technologie et de personnaliser la formation en fonction des besoins individuels afin d'offrir de meilleures occasions d'apprendre.

**Proposition 36**

Accroître l'utilisation des techniques d'information et de télécommunications comme la formation assistée par ordinateur, le téléenseignement et la combinaison vidéo/télévision en :

- augmentant de 30 p. 100 par an le nombre d'ordinateurs et de logiciels dans les écoles pour veiller à ce que tous les étudiants connaissent le fonctionnement des ordinateurs et les utilisent avec efficacité d'ici cinq ans;
- s'assurant que chaque salle de classe dispose d'une prise de câble et d'une ligne téléphonique;
- préparant les enseignants et le personnel à utiliser davantage les ordinateurs dans les salles de classe;

■ *Les élèves de la 4e à la 6e année de 33 écoles du Carleton Roman Catholic School Board à Ottawa, en Ontario, utilisent une technologie de pointe pour l'apprentissage des mathématiques, des langues, des arts et des études environnementales. Les différentes techniques ont été intégrées dans 19 modules de programmes dans le cadre du Media-Integrated Curriculum Project, conçu pour mettre la technologie au service des étudiants et des enseignants. Le projet se fonde sur des programmes individualisés, la maîtrise de la matière et une formation active axée sur les compétences. Le financement du matériel informatique et des accessoires a été fourni par la province, le conseil scolaire et un commanditaire du secteur privé (Unisys).* ■

- établissant ou en utilisant des centres déjà en activité dans les communautés, tels les centres de ressources en éducation; en équipant ces centres des techniques les plus modernes; en les ouvrant aux employeurs, aux syndicats, aux écoles et aux personnes;
- intégrant la technologie dans la conception et la présentation de documents de cours et de programmes pédagogiques;
- encourageant l'utilisation, dans les programmes de perfectionnement de la lecture et du calcul, de méthodes de formation assistées par ordinateur;
- modifiant le système actuel afin d'encourager l'usage d'un plus grand nombre de méthodes de formation assistées par ordinateur et en éliminant les difficultés liées à l'achat et à l'utilisation de telles méthodes.

**Joueurs** Les commissions scolaires, les communautés, les entreprises et les gouvernements. Le gouvernement fédéral facilitera l'achat du matériel requis — ordinateurs et logiciels appropriés, et ce, avec les provinces et les écoles.

**Échéance** Cinquante centres de formation seront ouverts d'ici trois ans.

## UN RÉSEAU INFORMATISÉ DE FORMATION

**Enjeu**
Amener la formation à domicile, en salle de classe et en milieu de travail grâce aux technologies de communications.

**Proposition 37**
Utiliser les lignes téléphoniques et la câblodistribution pour créer un réseau électronique de formation efficace et peu coûteux. Ce réseau pourrait être relié à l'autoroute électronique dont il est question dans la Proposition 12.

Examiner et modifier au besoin les règlements.

**Joueurs** Les compagnies de câblodistribution, de téléphone et de transmission par satellite. Le gouvernement fédéral éliminera toutes les contraintes réglementaires ou administratives.

**Échéance** Un réseau opérationnel d'ici un an.

## PRÉPARATION DES ENSEIGNANTS

**Enjeu**
S'assurer que les enseignants et les autres spécialistes de la formation sont prêts à s'adapter à cette évolution constante du milieu de la formation au Canada.

**Proposition 38**
Modifier et améliorer les programmes de formation pédagogique des enseignants afin que ces derniers puissent travailler dans un système axé sur la compétence et le progrès individuel.

S'assurer que les enseignants savent utiliser en salle de classe, des ordinateurs et d'autres outils pédagogiques.

Lancer le réseau de mentors en associant les nouveaux enseignants à des enseignants chevronnés.

■ *En Colombie-Britannique, l'agence Open Learning collabore avec l'industrie forestière et d'autres employeurs importants de la région de Prince George pour créer un centre de formation qui offrira une formation libre et orientée vers le milieu du travail. Parmi les services dispensés, mentionnons des programmes multi-médias allant de l'alphabétisation au développement des cadres, une liaison par satellite pour diffuser des programmes de formation en provenance de réseaux publics et privés d'Amérique du Nord et une liaison vidéo interactive permettant la transmission point à point de cours de formation entre les fournisseurs de services de formation de Vancouver et de Prince George.* ■

■ *En Nouvelle-Écosse, la société Maritime Telegraph and Telephone Company Ltd., en collaboration avec la province, a conçu un service spécial de téléenseignement afin de répondre aux besoins du Acadia College et du Network N.S. — deux réseaux de téléenseignement de la Nouvelle-Écosse — et de permettre aux autres établissements d'enseignement de la province d'offrir des cours à distance. Pour ce service, les établissements ne paient que pour les installations dont elles ont besoin et la Société fournit l'équipement de réseaux très coûteux, considéré comme partie intégrante des frais d'abonnement. Les coûts sont beaucoup moins élevés que le tarif ordinaire pour des services similaires.* ■

■ *Dans le cadre d'un programme de stages, les enseignants de la Commission scolaire catholique de la région de Waterloo peuvent passer quatre semaines à travailler dans un contexte commercial relié directement à leur enseignement. Le programme vise à améliorer la qualité et la pertinence de la formation des étudiants; il permet également aux éducateurs de mieux comprendre le monde des affaires et d'aider ce dernier à se familiariser avec le système d'éducation.* ■

Élaborer et appliquer des normes de compétence pour les enseignants, particulièrement en mathématiques et en sciences, par le biais d'une réévaluation régulière des enseignants.

Continuer de chercher à établir, pour les enseignants, un système de qualifications universelles et uniformes afin de reconnaître leur formation partout au Canada.

Modifier les conditions d'admission aux programmes de formation pédagogique afin d'ouvrir la profession aux étudiants plus âgés, aux personnes possédant une expérience personnelle pertinente et des connaissances solides en mathématiques, en sciences ainsi que dans les disciplines techniques.

Établir des programmes d'échange pour les enseignants et les cadres spécialisés dans les mêmes disciplines.

**Joueurs** Les ministères de l'Éducation, les universités, les facultés ou les écoles normales, en collaboration avec les commissions scolaires et les enseignants.

**Échéance** Démarche entreprise d'ici 18 mois.

## RECHERCHE EN ÉDUCATION ET EN FORMATION

**Enjeu**

Découvrir les meilleurs moyens d'enseigner et d'obtenir des résultats.

**Proposition 39**

Accroître l'envergure et l'efficacité de la recherche liée à l'éducation en allouant un pourcentage fixe des fonds de recherche fédéraux (et provinciaux) réservés à la R-D en éducation. La recherche ainsi financée devrait porter sur les priorités établies par le Forum canadien sur le savoir (Proposition 26) et devrait :

- se concentrer sur la meilleure façon d'obtenir les résultats et les succès désirés, et ce, pour tous les étudiants;
- être menée dans le cadre scolaire, en collaboration avec les directeurs d'école et les enseignants; dans tous les cas, les principes de base de la recherche devraient être respectés et une aide accordée pour la collecte de données sur les résultats et leurs répercussions;
- examiner une gamme de questions, en particulier des stratégies adéquates d'enseignement et de formation pour une intégration facile des immigrants; des techniques d'évaluation; des méthodes efficaces d'intégration des étudiants handicapés; la nature et la portée véritables du décrochage; de nouveaux concepts de l'éducation des adultes; la durée de l'année scolaire; l'utilisation adéquate de l'informatique pour faciliter l'apprentissage des connaissances;
- se faire à grande échelle dans toutes les provinces et tous les territoires pour éviter le double-emploi.

**Joueurs** Le gouvernement fédéral en collaboration avec le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada ainsi que le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada.

**Échéance** Budget de 1993.

### ORIENTATION INTERNATIONALE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

**Enjeu**
Préparer les Canadiennes et les Canadiens à faire face au phénomène de la mondialisation.

**Proposition 40**
Accentuer l'orientation internationale dans les programmes scolaires, la recherche et le savoir.

Susciter l'intérêt et permettre l'accès :

- à la formation en langues étrangères;
- aux programmes visant l'obtention de crédits et de diplômes reconnus internationalement, tel le baccalauréat international;
- aux échanges internationaux d'étudiants, d'enseignants et d'experts;
- à la recherche faite en coopération avec des établissements étrangers.

Établir des liens internationaux plus solides dans le domaine de l'éducation.

Dans le cadre d'un système fondé sur les compétences (voir Proposition 27), accorder des crédits aux personnes qui ont acquis leurs compétences et leurs connaissances à l'étranger.

Mieux faire connaître aux autres pays les possibilités offertes au Canada.

**Joueurs** Les gouvernements provinciaux et territoriaux, le gouvernement fédéral, les écoles et les établissements postsecondaires. Le Forum canadien sur le savoir serait chargé de la vulgarisation du programme.

**Échéance** Doubler, au Canada, le nombre d'étudiants étrangers d'ici deux ans.

## Faire participer tous les Canadiens

Le Forum canadien sur le savoir (voir Proposition 26) doit jouer un rôle essentiel dans la réorientation et la revitalisation de la formation au Canada. En soutenant et en favorisant de nouvelles méthodes d'éducation et de formation, le Forum aidera à donner l'impulsion nécessaire au changement.

L'évolution des systèmes d'éducation et de formation, cependant, ne pourra se faire que si les gens s'engagent activement dans la formation continue. Tous doivent en arriver à considérer la formation comme une chance permanente de satisfaction et d'enrichissement personnels. Il faut encourager les jeunes à acquérir le savoir, les compétences et la mentalité dont ils auront besoin pour évoluer dans un environnement en pleine évolution. Il faut s'intéresser activement à l'amélioration des systèmes d'éducation et de formation.

Les deux propositions suivantes sont conçues de manière à favoriser cet engagement à l'égard de la formation continue tout en sensibilisant le grand public à l'importance de la formation et des différentes options offertes.

■ *L'école Birds Hill, au Manitoba, a lancé des projet-pilotes pour intéresser les étudiants aux sciences et à la technologie. Une des clés de son succès est sa détermination à faire participer directement les parents par le biais de divers programmes, notamment :*

- *un atelier des femmes en sciences et en mathématiques, un programme primé de sensibilisation à l'intention des parents de filles âgées de 8 à 14 ans;*
- *un Club des carrières en technologie, dirigé par l'école et les parents et destiné à exposer les élèves des écoles élémentaires aux choix de carrières en sciences et en technologie;*
- *un groupe de technologie des parents qui organise des visites, des soirées d'information, des ateliers sur l'informatique et d'autres activités à l'intention des parents;*
- *le programme des Mères scientifiques qui enseigne aux mères à faire des expériences qu'elles présentent ensuite à de petits groupes d'étudiants.* ■

■ *Une étude portant sur les familles de réfugiés vietnamiens, menée à l'Institute of Social Research de l'université du Michigan, démontre qu'en dépit des barrières linguistiques, les enfants vietnamiens s'adaptent rapidement aux écoles parce qu'étudier et apprendre font partie intégrante de la vie dans leur pays. L'étude suggère que les parents et les familles instillent le respect envers l'acquisition des connaissances et créent à la maison un cadre propice à cette activité. Les écoles doivent également rejoindre les familles et les faire pleinement participer à l'éducation de leurs enfants.* ■

## ENGAGEMENT À L'ÉGARD DE LA FORMATION

**Enjeu**

Encourager les Canadiennes et les Canadiens à s'engager activement à l'égard de la formation continue et à appuyer le principe d'une éducation et d'une formation pour tous.

**Proposition 41**

Prendre l'initiative de participer activement à la formation et à l'éducation des enfants en :

- se considérant soi-même comme un étudiant;
- amassant des informations sur les possibilités de formation;
- recherchant les occasions d'apprendre;
- adhérant à des associations parents-enseignants et foyer-école;
- votant lors des élections des commissions scolaires;
- offrant, à la maison, un climat propice à l'apprentissage des enfants;
- prenant l'initiative d'établir des partenariats entre les institutions chargées de la formation et la communauté, les employeurs et les parents;
- contribuant de façon concrète à des partenariats et à d'autres types de collaboration dès leurs débuts;
- encourageant les jeunes à terminer leurs études secondaires;
- travaillant avec l'employeur pour encourager la formation en cours d'emploi, définir les besoins de formation et trouver des moyens ingénieux de perfectionner les compétences.

**Joueurs** Tous à titre de consommateurs, de parents, de contribuables, d'employeurs, d'employés et de membres de la communauté.

**Échéance** Immédiatement.

## CAMPAGNE DE SOUTIEN DE LA FORMATION CONTINUE

**Enjeu**

S'engager davantage au chapitre de la formation continue en sensibilisant les Canadiennes et les Canadiens sur la valeur du savoir, la nécessité d'apprendre et les options offertes.

**Proposition 42**

Lancer, à l'échelle du Canada, une campagne intensive de communication véhiculant les messages suivants :

- apprendre est une nécessité qui dure toute la vie;
- les Canadiennes et les Canadiens peuvent choisir parmi une grande variété d'occupations et d'emplois;
- apprendre n'est pas une activité confinée aux salles de classe;
- le succès économique, personnel et collectif est directement lié au savoir.

**Joueurs** Le Forum canadien sur le savoir (Proposition 26) jouera le rôle de chef de file. Le gouvernement fédéral fournira les fonds de lancement et facilitera la participation des provinces, des entreprises, des syndicats, des éducateurs et de la presse.

**Échéance** La campagne doit débuter d'ici un an.

---

Toutes les propositions stratégiques présentées dans ce chapitre sont importantes. Si elle est suivie, cette stratégie permettra d'avoir des objectifs clairement établis, d'améliorer les résultats et les chances d'acquérir les connaissances, les compétences et les attitudes nécessaires pour contribuer à la prospérité future du Canada, et enfin pour la partager.

Chacun a un rôle à jouer; cependant, le leadership des gouvernements est vital. Le Comité directeur demande aux Premiers ministres et au Conseil des ministres de l'Éducation de mettre en œuvre ce plan d'action et d'inscrire les mesures proposées à l'ordre du jour de leurs prochaines rencontres.

La plupart des propositions recommandées peuvent être mises en œuvre dans les limites des ressources disponibles et en profitant au maximum des installations et des ressources en place. Des changements s'imposent sur la façon de procéder et de considérer la formation. Cependant, certains secteurs exigent un investissement en ressources, en temps et en efforts dès maintenant pour accroître, par exemple, le soutien aux très jeunes enfants et pour élargir l'utilisation des techniques d'information et de communications. Ces secteurs devraient être prioritaires car un investissement immédiat entraînera des économies plus tard.

Tout au long de ce chapitre et dans d'autres parties du plan d'action, l'accent est largement mis sur la solidarité de tous pour diffuser une solide culture du savoir. La plupart des propositions relèvent de plus d'un joueur. Établir des partenariats, voilà le défi.

Dans de nombreuses communautés, des alliances sont déjà en place, mais il y a place à l'expansion. Le Comité directeur vous lance un défi : **prenez l'initiative de convoquer une rencontre. Amorcez la collaboration. S'il vous est demandé de participer, acceptez.** Le changement et l'amélioration des systèmes de formation ne seront possibles que si tous s'engagent à l'égard de la formation continue et travaillent ensemble à relever les défis posés.

# CRÉER UNE SOCIÉTÉ INTÉGRÉE

Tout au long de son histoire, le Canada a attiré des gens de toutes les parties du monde qui sont venus ici s'installer et contribuer à la prospérité du pays. Dans cette terre promise, cependant, nombre de personnes ont été et continuent d'être exclues du cercle de ceux qui peuvent s'épanouir pleinement, et ce, en raison de leur sexe, de leur race ou des circonstances économiques.

La prospérité du pays repose sur tous, sur la capacité et la détermination de chacun à tirer parti de ses ressources personnelles. C'est ainsi que le Canada pourra devenir une société intégrée, au sein de laquelle tous pourront participer pleinement et contribuer de leur mieux.

Ce n'est pas uniquement une question d'équité mais aussi de certaines contraintes économiques. Alors que le nombre de jeunes entrant sur le marché du travail continue de baisser, les immigrants et les minorités visibles forment une part encore plus importante des nouveaux venus sur ce marché. Les entreprises et les institutions en souffriront si elles n'attirent, ne forment, ni recyclent ces travailleurs, et tout le monde sera pénalisé si d'importants segments de la société ne peuvent pas contribuer au rendement économique du pays. De plus, en se voyant refuser une chance de participer à la vie active, certaines personnes finissent par dépendre de la collectivité, ce qui entraîne des coûts supplémentaires et un ressentiment général.

Le même phénomène se retrouve dans nombre de communautés à la suite de revers économiques et de la fermeture d'importantes entreprises. Les résidants de ces communautés doivent trouver les moyens de remettre sur pied leur économie locale sans pour cela s'installer ailleurs.

Les recommandations suivantes visent à assurer une main-d'œuvre représentative, à ouvrir des perspectives d'avenir aux Autochtones, à revoir les programmes de soutien et à repenser les programmes de développement local.

## Assurer une main-d'œuvre représentative

Les femmes représentent plus de la moitié de la population du pays. Pourtant, elles n'occupent qu'un nombre restreint d'emplois essentiels à la prospérité du pays. Cela empêche évidemment bon nombre de femmes de mettre en valeur leurs talents. Toutefois, ce qui est beaucoup plus sérieux c'est qu'elles continuent de vivre, avec des personnes à charge, dans la pauvreté ou la quasi-pauvreté. La contribution que cette importante partie de la population pourrait apporter est perdue pour le pays.

La participation des femmes dans les entreprises et les institutions démontre clairement les avantages d'une main-d'œuvre plus représentative. En effet, nombre d'entre elles occupent des postes de cadres, font preuve d'innovation, et arrivent sur le marché du travail armées de compétences techniques et de qualifications professionnelles.

Cependant, « une cage de verre » empêche souvent les femmes d'accéder à des postes supérieurs. Il ne sera possible de parvenir à une société juste et d'accroître l'économie de notre pays, que si les femmes sont équitablement représentées sur le marché du travail et dans toutes les catégories d'emploi.

Il en est de même pour les personnes d'origines ethniques variées : leurs langues, leurs compétences et leurs cultures sont d'importants atouts pour l'économie. Cependant, bien des employeurs des secteurs public et privé continuent d'ignorer ou de ne pas profiter de cette réserve de talents.

Les personnes handicapées sont également souvent exclues de postes qu'elles pourraient occuper, et ce, à une époque où de nouvelles techniques leur permettent de mieux s'intégrer à la population active.

Le racisme et la discrimination en milieu de travail sont d'autres facteurs empêchant certains de contribuer davantage à l'avenir économique du Canada.

La vie familiale est souvent une cause de conflit au travail ce qui, dans certains cas, peut réduire les chances d'emploi ou de promotion.

La plupart des travailleurs ont ou auront des charges familiales, que ce soit de jeunes enfants, des parents handicapés ou des parents âgés. Le plus souvent, les femmes tendent à assumer le plus gros de la tâche pour s'occuper d'eux, bien que les hommes commencent à partager cette responsabilité.

En établissant des horaires variables de travail, le marché du travail s'adapte à ces réalités sociales, ainsi qu'à certaines tendances nouvelles comme l'augmentation du nombre de familles où les deux parents travaillent et les familles monoparentales où le parent seul travaille. Les Canadiennes et les Canadiens doivent pouvoir accéder à tous les emplois disponibles pour utiliser pleinement leurs compétences et améliorer leur qualité de vie et celle de leurs familles.

Tous les employeurs devraient comprendre les avantages d'une main-d'œuvre représentative et prendre des dispositions à cet égard. A ce jour, il n'existe que des programmes gouvernementaux et des règlements dans ce domaine, ce qui entraîne de nouvelles taxes et des procédures administratives et judiciaires supplémentaires.

## ACCORDER UNE CHANCE À TOUS

**Enjeu**
Faire de la diversité la force motrice et donner aux Canadiennes et aux Canadiens la chance de faire partie intégrante de la population active.

**Proposition 43**
Accroître les efforts pour embaucher des membres de groupes sous-représentés et leur donner des promotions.

Prendre des dispositions pour établir des relations positives entre les travailleurs d'origines différentes.

Se servir des rapports annuels pour noter la diversification de la main-d'œuvre.

**Joueurs** Tous les employeurs en collaboration avec les syndicats et les associations d'employés, les travailleurs, les groupes communautaires et les consommateurs.

**Échéance** Commencer à faire rapport d'ici deux ans.

## RESTRUCTURER LE MILIEU DU TRAVAIL

**Enjeu**
Rendre la structure et l'organisation du travail plus souples pour qu'elles puissent s'adapter aux pressions familiales et autres pressions sociales.

**Proposition 44**
Accroître les dispositions pour le travail d'équipe afin de permettre aux travailleurs de recevoir une formation dans une variété de domaines et de pouvoir échanger leurs postes ou les partager.

Adopter des techniques de pointe, comme les réseaux informatiques, les téléconférences, l'audio-messagerie et le courrier électronique, techniques qui permettent aux employés de travailler chez eux.

Adopter des horaires variables de travail pour permettre aux employés d'exercer leurs responsabilités familiales et professionnelles sans tension inutile.

Élargir la gestion des ressources humaines pour y inclure l'appui accordé aux employés ayant des personnes à charge et établir des liens avec les réseaux de services sociaux.

**Joueurs** Tous les employeurs, en collaboration avec les travailleurs.

**Échéance** Dès maintenant.

■ *A l'usine Levi Strauss, à Brantford en Ontario, les employés reçoivent de l'information sur les garderies locales, les employés immigrants peuvent prendre de longs congés pour retourner dans leur pays et les déplacements à l'extérieur de la ville sont évités les lundis et les vendredis; des téléphones gratuits installés dans la cafétéria permettent aux travailleurs de parler à leurs enfants à la maison. Des efforts sont présentement déployés pour adopter un horaire variable.* ■

## Offrir des perspectives d'avenir aux Autochtones

De sérieux obstacles socio-économiques ont empêché les Autochtones de participer pleinement à l'économie canadienne. Parmi les plus importants, citons l'analphabétisme, l'absence d'une éducation de qualité, des compétences inadéquates en mathématiques, en sciences et en gestion, ainsi que des connaissances financières et commerciales limitées ayant des liens inadéquats avec le courant général de l'économie canadienne. Pour surmonter ces obstacles, une approche globale intégrant le développement scolaire et économique s'impose.

En dépit des difficultés, certains Autochtones cherchent activement des occasions d'affaires. Il faut encourager de telles initiatives et les multiplier afin de permettre aux Autochtones de participer pleinement à l'activité économique intérieure et internationale.

L'épanouissement des Autochtones est en fait l'une des perspectives les plus prometteuses du progrès socio-économique du Canada. Si le pourcentage des Autochtones dans la population active et leur niveau de salaires étaient identiques à ceux du reste de la population, l'augmentation du revenu national équivaudrait à l'ajout d'une autre Saskatchewan ou d'un autre Nouveau-Brunswick à l'économie canadienne.

Les Autochtones ont fait connaître leur intention d'assumer l'entière responsabilité de leurs établissements scolaires, et de leurs institutions culturelles et économiques. Pour les Autochtones, un avenir prospère dépend de communautés autochtones indépendantes qui seraient des partenaires égaux au sein d'un Canada respectueux de leurs cultures, de leurs langues et de leurs droits.

Les chefs autochtones devraient s'assurer que leurs politiques et leurs gestes n'entravent ni ne ralentissent la compétitivité, l'innovation ou la création de débouchés. Ils devraient plutôt améliorer au sein des entreprises autochtones les moyens de prospérer. Les secteurs de grande préoccupation et dans lesquels il faut agir en priorité pour amener des changements sont précisés ci-dessous.

■ *Une société inuit fondée en 1988 à Pangnirtung, dans les Territoires du Nord-Ouest, la Cumberland Sound Fisheries Ltd., a réalisé des ventes s'élevant à plus de un million de dollars à ses deux premières années d'exploitation et créé quelque 100 emplois au sein de la communauté. La bande indienne de Cape Mudge, dans l'île Quadra en Colombie-Britannique, a inauguré un complexe de villégiature d'une valeur de 5 millions de dollars, le Tsa-Kwa-Luten Lodge, en 1991, et ce dernier est déjà une attraction touristique importante et produit des revenus pour les résidants de l'île. Une nouvelle entreprise autochtone, un traiteur de Montréal, la Oudeheemin Foods Inc., offre des produits alimentaires préparés au moyen de recettes et d'ingrédients canadiens; elle a réuni un groupe de chefs autochtones au sein de l'équipe nationale canadienne gagnante aux Olympiques culinaires mondiales à Francfort, en Allemagne. Plus de 30 sociétés autochtones investissent maintenant pour aider des entreprises autochtones à démarrer et à prendre de l'expansion.* ■

### TECHNOLOGIE

**ENJEU**

Accroître l'utilisation de techniques de pointe par les Autochtones.

**PROPOSITION 45**

Élaborer un plan concerté pour inciter les entreprises autochtones à trouver et à utiliser ces techniques.

Établir des modèles, des entreprises en participation et des projets-pilotes pour favoriser l'utilisation de la technologie.

**Joueurs** Les entreprises autochtones, Industrie, Sciences et Technologie Canada (Programmes économiques des Autochtones).

**Échéance** D'ici le printemps 1993.

## FORMATION

**Enjeu**

Améliorer l'alphabétisation ainsi que les aptitudes au calcul et atteindre de meilleurs résultats scolaires parmi les Autochtones. Reconnaître que l'éducation peut contribuer à une croissance rapide du développement économique des Autochtones et améliorer leur désir de contribuer au développement économique.

**Proposition 46**

Élaborer des programmes d'études et établir des cadres de formation favorables qui respectent et encouragent les valeurs, les traditions et les langues autochtones tout en favorisant l'excellence de l'éducation élémentaire et de l'éducation supérieure, en particulier en mathématiques et en sciences.

**Joueurs** Les communautés autochtones, en collaboration avec les ministères provinciaux de l'éducation et les commissions scolaires, ainsi que les ministères fédéraux concernés.

**Échéance** Six mois après que les dispositions pertinentes ont été amorcées.

## ACTIVITÉS COMMERCIALES ET COMPÉTITIVITÉ AMÉLIORÉES

**Enjeu**

Assurer l'accès à des capitaux et renforcer l'expansion des entreprises et des institutions financières autochtones, assurer leur pleine participation à l'économie canadienne et accroître leur présence sur les marchés mondiaux.

**Proposition 47**

Soutenir les entreprises autochtones par des investissements directs et des investissements dans des sociétés de capitaux autochtones.

**Joueurs** Les banques, les sociétés de fiducie, les caisses de retraite, l'Association des courtiers en valeurs mobilières, l'Association des banquiers canadiens, les Programmes économiques des Autochtones et les communautés autochtones.

**Échéance** Un plan d'action d'ici trois mois.

## MARCHÉS

**Enjeu**
Accroître le nombre d'entreprises autochtones exportatrices.

**Proposition 48**
Élargir les perspectives des entreprises autochtones par la participation à des missions, à des expositions et à d'autres activités commerciales à l'étranger.

Offrir une meilleure compréhension des possibilités des marchés autochtones, trouver des occasions d'affaires sur les marchés intérieurs et extérieurs et explorer les débouchés internationaux possibles pour des produits fabriqués par les Autochtones.

**Joueurs** Les entreprises et les associations commerciales autochtones, en collaboration avec d'autres associations commerciales canadiennes et les gouvernements fédéral et provinciaux.

**Échéance** Participation accrue des Autochtones aux expositions et aux missions commerciales d'ici avril 1993.

## FORMATION DES CADRES MOYENS ET DES CADRES SUPÉRIEURS

**Enjeu**
Former un noyau de cadres autochtones.

**Proposition 49**
Recourir à des programmes d'échanges et à d'autres programmes semblables pour former des cadres d'entreprises autochtones.

Élaborer des programmes de formation de cadres autochtones dans des établissements d'enseignement supérieur.

Trouver les cadres autochtones qui emploient déjà des pratiques de gestion et les encourager à partager leurs connaissances.

**Joueurs** Tous les établissements d'enseignement supérieur, dont University of Lethbridge, Trent University, Saskatchewan Indian Federated College, Saskatchewan Indian Institute of Technology, Canadian Council for Native Business (ainsi que tous les départements de commerce des universités et des collèges).

**Échéance** En cours. Plan d'action en vigueur d'ici 12 mois.

■ *L'Institut commercial du nord du Manitoba adopte une attitude coopérative sur le plan de la formation scolaire et du développement des entreprises. L'Institut offre à la fois des services d'experts-conseils dans le domaine des affaires et un programme de baccalauréat ès arts avec spécialisation en gestion d'entreprise. Déjà, 140 étudiants à plein temps ou à temps partiel sont inscrits au programme qui a débuté en septembre 1992. Ce programme est destiné aux personnes qui vivent et travaillent dans le nord du Manitoba, et s'adresse plus particulièrement à celles d'origine autochtone. Les partenaires comprennent le Conseil tribal cri de Swampy, l'université Brandon, Inter-Universités, le collège communautaire Keewatin et Hydro Manitoba. Le programme a recours à une variété de méthodes pédagogiques souples et innovatrices, et est conçu pour permettre un accès facile aux étudiants occupant déjà des emplois dans le domaine commercial ou administratif. L'université Brandon et le collège Keewatin reconnaissent, par ailleurs, leurs crédits respectifs.* ■

## Partager les occasions

Pour un Canada vraiment prospère, il ne suffit pas d'innover et de créer de nouveaux emplois. Le pays doit devenir une société intégrée au sein de laquelle les mêmes chances sont offertes à tous. Des politiques et des programmes sont nécessaires pour aider les personnes à améliorer leurs compétences professionnelles et leurs chances de trouver du travail, plutôt que de les décourager.

Selon un sondage effectué en 1989, entre 30 et 40 p. 100 des Canadiennes et des Canadiens devraient améliorer leur aptitude à la lecture et au calcul élémentaire pour se qualifier pour un emploi ou avoir des chances de promotion.

Des mesures efficaces de redressement s'imposent. Tel que mentionné au chapitre deux, ces mesures peuvent permettre aux travailleurs de garder un emploi, en dépit de changements économiques ou de la nature de celui-ci.

Présentement, la population active sans emploi peut recevoir certaines formes d'aide grâce à des programmes administrés par les gouvernements fédéral, provinciaux ou municipaux. La plupart de ces programmes cherchent à garantir aux chômeurs un revenu de remplacement à court terme, jusqu'à ce que les affaires reprennent et les emplois reviennent. Aujourd'hui cependant, nombre d'emplois, une fois perdus, disparaissent à jamais : l'économie évolue et, avec elle, certains types d'activités. Dans de nombreux secteurs, le nombre d'emplois disponibles n'est pas suffisant pour tous ceux qui en cherchent un.

Pour nombre de Canadiennes et de Canadiens, l'aide à court terme, sous forme de revenu d'appoint, devient une dépendance à long terme. Plutôt que de les encourager à demeurer ou à devenir employables, de tels mécanismes de soutien peuvent prendre au piège les bénéficiaires qui se retrouvent en permanence dans un cercle vicieux.

L'assurance-chômage est l'un des principaux programmes de sécurité du revenu. Dans certaines régions du pays, des industries au complet et des gouvernements comptent sur celle-ci pour protéger leur main-d'œuvre pendant la saison morte ou en cas de pénurie de travail. Clairement, une telle situation peut réduire la motivation d'une personne au chômage et l'empêcher de chercher activement un autre emploi ou de déménager pour en trouver un. Le problème est plus sérieux dans de nombreuses régions où les emplois sont insuffisants.

Un appui financier est également accordé par les programmes d'assistance sociale. Ces programmes peuvent souvent aussi être des pièges car ils découragent les bénéficiaires vivant en deçà du seuil de la pauvreté de se chercher un emploi. Une telle situation tient au fait que nombre des emplois disponibles offrent un salaire moins intéressant que les prestations de bien-être social et une part importante des revenus gagnés sont déduits de ces prestations.

Les bénéficiaires de l'aide sociale portent aussi un stigmate qui réduit leurs chances de trouver un emploi. De plus, nombre de ceux vivant dans la pauvreté sont des femmes ayant des enfants à leur charge. Le désir de ces femmes de travailler et de faire vivre leur famille est souvent contrecarré par l'absence de soutien, tels des garderies et des stimulants fiscaux. D'autres

doivent améliorer leur scolarité, leur niveau d'alphabétisation ou leurs compétences, mais ils n'ont pas accès aux programmes adéquats.

Les programmes actuels d'aide doivent être revus afin d'offrir aux chômeurs des stimulants et des possibilités de réinsertion dans la population active et d'assurer qu'ils demeurent employables tout au long de leur carrière.

Les chômeurs ont besoin de différents types d'aide. Pour certains, seule une aide financière est nécessaire : les mères de famille peuvent avoir besoin de garderies; les bénéficiaires du bien-être social peuvent avoir besoin d'une éducation élémentaire, de formation professionnelle, de counselling et d'indemnités de salaire. En même temps, les personnes qui ne peuvent travailler doivent être assurées que leurs besoins essentiels seront satisfaits et que le filet de sécurité restera en place.

## AIDER LES CANADIENNES ET LES CANADIENS

**Enjeu**

Repenser les programmes canadiens de sécurité du revenu afin d'éliminer les obstacles et d'offrir des stimulants au travail, et ce, tout en maintenant une sécurité du revenu pour ceux qui sont dans l'impossibilité de travailler.

**Proposition 50**

Élaborer un plan intégré en matière d'assistance, afin d'offrir une sécurité du revenu, du counselling, de la formation, de l'aide à la relocalisation et d'autres types d'aide.

**Joueurs** Le Premier ministre du Canada et les premiers ministres provinciaux doivent, avec la participation des groupes concernés, amorcer sans délai la planification et la mise en œuvre des changements.

**Échéance** La prochaine rencontre des premiers ministres; mise en place d'un plan global d'ici deux ans.

**Enjeu**

Éliminer l'analphabétisme et l'absence d'aptitudes des adultes au calcul.

**Proposition 51**

Lancer une campagne nationale, menée par les gouvernements provinciaux et territoriaux dans le but de réduire l'analphabétisme. La campagne s'appuiera sur l'expertise de groupes communautaires et d'alphabétisation, et encouragera la population, en particulier le milieu des affaires, à y participer par le biais, par exemple, d'un Corps canadien de l'alphabétisation.

Travailler avec les communautés autochtones afin de réduire l'analphabétisme.

**Joueurs** Le Forum canadien sur le savoir, pour encourager l'action des gouvernements provinciaux, en collaboration avec les groupes communautaires d'alphabétisation, les associations autochtones, les associations commerciales nationales, les associations de consommateurs, les syndicats nationaux ainsi que les ministères fédéraux concernés.

**Échéance** La campagne devrait être lancée d'ici un an.

■ *Dans le cadre du Plan économique stratégique de Terre-Neuve et du Labrador, la Commission de reprise économique procède à une réforme du système de sécurité du revenu de la province. En consultation avec des groupes communautaires et d'autres organismes provinciaux, la Commission établit des programmes de rechange offrant des stimulants à l'emploi, à l'éducation et au travail indépendant tout en assurant un revenu de base. Parmi d'autres projets, citons un Programme de stabilisation industrielle et d'assurances à l'intention des pêcheurs et une série de projets-pilotes visant le développement économique régional, projets qui permettront d'évaluer les changements possibles.* ■

**Enjeu**

Accroître la disponibilité et la qualité du perfectionnement scolaire et de la formation des compétences pour les indigents, les chômeurs chroniques et les bénéficiaires d'assistance sociale.

**Proposition 52**

Offrir des programmes communautaires de formation souples et axés sur les besoins de la clientèle dans les domaines de l'alphabétisation élémentaire, du perfectionnement scolaire, de l'adaptation sociale et du développement des compétences.

**Joueurs** Les organismes communautaires à but non lucratif, avec un financement des gouvernements.

**Échéance** D'ici six mois.

## L'ÉTAT DES COMMUNAUTÉS

**Enjeu**

Reconnaître l'importance du rôle joué par les groupes de développement économiques communautaires pour intégrer la prospérité au sein de la communauté.

**Proposition 53**

Consolider et améliorer les programmes de développement économiques communautaires subventionnés par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux.

Les groupes de développement économiques communautaires jouent un rôle dans la mise en œuvre de ce plan d'action et lui accordent la priorité.

Veiller à ce que les outils de travail appropriés soient mis à la disposition des groupes de développement économiques communautaires pour les aider dans leur travail.

**Joueurs** Les groupes de développement économiques communautaires et les organismes communautaires, les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux ainsi que le Conseil de la prospérité.

**Échéance** Les démarches seront amorcées immédiatement et les progrès revus à chaque année.

■ *Le Nouveau-Brunswick a nommé un ministre de l'Alphabétisation et a mis au point le Community Academic Services Program (CASP) qui permet au gouvernement de travailler en collaboration avec le secteur privé et les communautés pour atteindre des objectifs communs en alphabétisation. Utilisé dans plus de 80 communautés de la province, le programme aborde l'alphabétisation sous une forme non institutionnelle, avec un programme d'études souple tenant compte des ressources et des besoins des étudiants.* ■

■ *Le READY (Referral, Education, Assessment and Development for Youth) Center Community Service Council, à St. John's, Terre-Neuve, offre une gamme de services aux jeunes qui reçoivent de l'assistance sociale ou des prestations d'assurance-chômage et qui ont des difficultés à trouver de l'emploi, à faire des choix de carrière, à faire face à des problèmes personnels, à conserver un emploi ou à décider de retourner ou non à l'école. Au moyen de techniques permettant de faire face à la vie quotidienne, d'une formation en salle de classe et d'un appui moral, le Centre offre des évaluations, des informations sur les carrières, du counselling, des conseils sur la recherche d'emplois, la formation professionnelle et l'adaptation à la vie quotidienne, de la formation scolaire complémentaire, de l'enseignement dirigé et des services de placement.* ■

■ *Les villes de Kitchener-Waterloo, Cambridge et Guelph, en Ontario, en collaboration avec les trois universités de la région proposent un nouveau projet visant à revitaliser le secteur industriel local. Le Programme communautaire des entreprises du triangle technologique du Canada sera dirigé par un conseil d'administration et des « chambres » distinctes d'investissement et de soutien. Il fera appel à une étroite coopération communautaire, à une organisation des ressources des entreprises locales et à la mise en commun de capitaux par un groupe local. Parmi les services offerts, citons un fonds d'investissement communautaire pour offrir un allègement fiscal aux investisseurs, un programme de mentors, une formation et un système original de dotation en personnel comme l'emprunt de personnel et les affectations provisoires d'employés. Les établissements locaux d'enseignement fourniront des prévisions d'emploi et l'accès aux bases de données internationales.* ■

# STIMULER L'ACTION

Nous ne pourrons changer le passé ... c'est de l'histoire ancienne. Nous devons profiter au maximum du présent ... nous sommes déjà au cœur de l'action ... seulement, nous pouvons commencer maintenant à devenir maîtres de notre avenir. C'est le but de ce plan d'action.

Chacune des 53 recommandations présentées dans ce document est un appel en faveur d'une action innovatrice pour mener les Canadiennes et les Canadiens à la prospérité. Elles proposent de nouvelles façons de faire les choses qui touchent à pratiquement chaque facette de la vie quotidienne.

Vingt-cinq de ces recommandations visent à rendre le pays plus concurrentiel, allant d'une nouvelle orientation en matière de gestion de la qualité à l'ouverture d'une autoroute électronique. Dix-sept cherchent à changer les méthodes de formation et à diffuser une culture préconisant un apprentissage continu des connaissances. Enfin, onze d'entre elles sont destinées à assurer que les Canadiennes et les Canadiens joueront un rôle concret dans cette quête de la prospérité.

Le plan d'action porte essentiellement sur le changement : les changements socio-économiques, éducationnels et technologiques qui menacent la qualité de vie, les occasions offertes par de tels changements, ainsi que les changements à faire pour saisir ces occasions.

Tel que déjà mentionné, ces recommandations ne sont pas toutes nouvelles, nombre d'entre elles ont été proposées auparavant, mais n'ont pas été mises en application; d'autres ont été adoptées ici et là, mais sans uniformité à travers le pays.

Le temps s'écoule, le rythme du changement socio-économique s'accélère. Nous devons, sans délai, prendre toutes les dispositions nécessaires pour relever les défis qui se posent, autrement, nous nous laisserons distancer et nous compromettrons l'avenir. Il faut commencer dès maintenant à créer de nouvelles perspectives de prospérité. Il faut s'engager et imprimer une nouvelle direction.

Par conséquent, pour susciter une action rapide fondée sur les recommandations de ce plan, pour suivre de près les progrès accomplis et en évaluer les résultats, pour faciliter la création de partenariats et en arriver à un consensus, le Comité directeur recommande une autre mesure : la création d'un Conseil de la prospérité.

Le Comité directeur reste convaincu qu'un tel conseil devrait être indépendant du gouvernement, rassembler un petit groupe dynamique de personnes respectées venant des secteurs clés de la société, et avoir un mandat pour une période de trois à cinq ans.

Le Conseil de la prospérité aurait cinq rôles essentiels :

- favoriser la mise en œuvre du plan d'action par tous les groupes et les individus, observer, évaluer ainsi que faire publiquement rapport sur les progrès de la mise en œuvre;
- agir comme chef de file, encourager les partenariats et poursuivre la formulation d'un consensus;
- évaluer régulièrement le rendement du Canada sur le plan commercial, tant sur le marché intérieur que le marché extérieur, et faire publiquement rapport;
- établir le Forum canadien sur le savoir et travailler à la recherche d'objectifs communs en étroite collaboration avec le nouvel Institut national de la qualité, le Centre canadien du marché du travail et de la productivité, la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'œuvre et d'autres organismes nationaux;
- observer la législation, les règlements et la politique fiscale des gouvernements fédéral et provinciaux afin d'évaluer leur cohérence, leur influence sur la compétitivité ainsi que l'ensemble des coûts-avantages pour l'économie nationale.

Le rôle du gouvernement fédéral consisterait à créer le Conseil de la prospérité à titre d'organisme indépendant, à nommer ses membres après consultation avec le secteur privé et à le financer pendant trois ans; des contributions du secteur privé permettraient ensuite de le financer. Les membres du Conseil comprendraient les représentants du milieu des affaires et du milieu de l'éducation, les syndicats, les associations de consommateurs, les organismes à but non lucratif et les groupes d'action sociale. Il faudrait aussi penser à inclure les directeurs de l'Institut national de la qualité et d'autres organismes tels le Centre canadien du marché du travail et de la productivité et la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'œuvre. Ce Conseil embaucherait son propre personnel administratif et ferait publiquement rapport à la population canadienne par l'intermédiaire des premiers ministres.

## CONSEIL DE LA PROSPÉRITÉ

**Enjeu**

Assurer, dans de brefs délais, la mise en œuvre du plan d'action de la prospérité.

**Proposition 54**

Créer un Conseil de la prospérité à titre d'organisme national de surveillance et d'évaluation, chargé de faire connaître le plan d'action et d'encourager la mise en œuvre de ses recommandations.

**Joueurs** Le gouvernement fédéral doit nommer les membres après consultation avec le secteur privé, soit le milieu des affaires, les syndicats, le milieu de l'éducation, les associations de consommateurs, les organismes à but non lucratif et les groupes d'action sociale.

**Échéance** En activité d'ici avril 1993.

*Au delà de la mise en œuvre du plan d'action, nous devons effectuer un autre changement important, un changement auquel tous peuvent contribuer. Pour atteindre les objectifs du plan d'action, chaque personne doit accepter sa part de responsabilités et participer à l'évolution du pays grâce à des améliorations constantes, au travail, à la maison et au sein de la communauté. Si tous s'engageaient à faire de même, dans un esprit de coopération, la prospérité du Canada serait pratiquement assurée.*

# ANNEXE A
# CONSULTATIONS


Ateliers sur le financement et l'investissement ..... 77
Autres consultations ..... 79
Conférence sur la qualité ..... 77
Consultations avec les Autochtones ..... 74
Consultations ministérielles ..... 78
Consultations nationales ..... 78
Consultations provinciales ..... 79
Consultations sur le savoir et l'apprentissage ..... 76
Dernière table ronde ..... 77
Groupe de travail sur les sciences, la technologie et l'acquisition des compétences ..... 77
Groupe d'étude sur le commerce et la compétitivité du Comité consultatif sur le commerce extérieur ..... 77
Groupes d'action sociale ..... 79
La parole aux citoyens ..... 74
La parole aux étudiants ..... 79
La parole aux régions ..... 76
Table ronde sur le savoir et l'apprentissage ..... 76
Table ronde sur les gouvernements et la compétitivité ..... 77

Liste des consultations tenues dans le cadre de l'Initiative de la prospérité. Les recommandations faites lors de ces consultations ont été retenues par le Comité directeur de la prospérité au cours de la préparation du Plan d'action.

## CONSULTATIONS AVEC LES AUTOCHTONES

Vancouver — 21 et 22 mai 1992

## LA PAROLE AUX CITOYENS

13 novembre 1991 au 31 mars 1992

### Terre-Neuve

Corner Brook
Grand Falls-Windsor
Happy Valley
Marystown
St. John's

### Île-du-Prince-Édouard

Charlottetown
Summerside

### Nouvelle-Écosse

Antigonish
Bridgewater
Halifax/Dartmouth
Kentville
New Glasgow
Port Hawkesbury
Shelburne
Sydney
Truro
Yarmouth

### Nouveau-Brunswick

Beresford
Edmundston
Fredericton
Moncton
Newcastle
Saint John
St. Stephen
Shippegan

### Québec

Baie-Comeau
Beauport
Buckingham
Chambly
Chandler
Chibougamau
Drummondville
Jonquière
La Tuque
Lac-Mégantic
Lachute
Laval
Lévis
Longueuil
Magog
Mont-Laurier
Montmagny
Montréal/Mercier
Montréal/Verdun
Québec
Rimouski
Roberval
Sept-Îles
Shawinigan
Sherbrooke
Saint-Anselme
Saint-Eustache
Saint-Georges-de-Beauce
Saint-Hyacinthe
Saint-Jean-sur-Richelieu
Saint-Jovite
Sainte-Thérèse
Sorel
Terrebonne
Trois-Pistoles
Trois-Rivières
Val-d'Or
Vaudreuil
Victoriaville

**Ontario**

Aurora
Barrie
Belleville
Bowmanville/Newcastle
Brampton
Brantford
Brockville
Burlington
Cambridge
Chatham
Collingwood
Cornwall
Dryden
Etobicoke
Georgetown
Goderich
Guelph
Hamilton
Hawkesbury
Huntsville
Kanata
Kapuskasing
Kenora
Kingston
Kirkland Lake
Kitchener
Lindsay
London
Markham
Midland
Milton
Mississauga
Napanee
Newmarket
Niagara Falls
North Bay
North York
Oakville
Orangeville
Orillia
Oshawa
Ottawa
Owen Sound
Parry Sound
Pembroke
Perth
Peterborough
Pickering/Ajax
Port Colbourne
Port Hope/Cobourg
Richmond Hill
Sarnia
Sault Ste. Marie
Scarborough
Simcoe
St. Catharines
St. Thomas
Stoney Creek
Stratford
Sudbury
Thunder Bay
Timmins
Toronto (centre)
Toronto (est)
Toronto (ouest)
Waterloo
Welland
Whitby
Windsor
Woodbridge
Woodstock

**Manitoba**

Birds Hill
Brandon
Dauphin
Morden
Portage la Prairie
Steinbach
Thompson
Winnipeg

**Saskatchewan**

Melfort
Prince Albert
Regina
Saskatoon
Swift Current
Weyburn
Yorkton

**Alberta**

Calgary
Camrose
Drumheller
Edmonton
Fort McMurray
Grande Prairie
Hinton
Lethbridge
Lloydminster
Red Deer
Stony Plain
Vegreville
Wetaskiwin

**Colombie-Britannique**

Campbell River
Castlegar
Chilliwack
Courtenay/Comox
Cranbrook
Fort St. John
Kamloops
Kelowna
Langley
Nanaimo
North Vancouver
Penticton
Prince George
Terrace
Vancouver
Victoria
White Rock/Surrey
Williams Lake

**Yukon**

Whitehorse

**Territoires du Nord-Ouest**

Yellowknife

## LA PAROLE AUX RÉGIONS

| | |
|---|---|
| Saskatoon | 25 avril 1992 |
| Moncton | 2 mai 1992 |
| Montréal | 9 mai 1992 |
| Vancouver | 23 mai 1992 |
| Toronto | 30 mai 1992 |

## TABLE RONDE SUR LE SAVOIR ET L'APPRENTISSAGE

| | |
|---|---|
| Aylmer (Québec) | 24 au 26 février 1992 |

## CONSULTATIONS SUR LE SAVOIR ET L'APPRENTISSAGE

| | | |
|---|---|---|
| L'état de préparation à l'apprentissage | Edmonton | 21 et 22 mai 1992 |
| Enseignement professionnel et technique | Montréal | 27 mai 1992 |
| Phénomène des décrocheurs | Halifax | 29 mai 1992 |
| Les extrants/les résultats | Toronto | 10 et 11 juin 1992 |
| Connaissances de base : | | |
| | Ottawa | 3 juin 1992 |
| | St. John's | 10 juin 1992 |
| | Moncton | 12 juin 1992 |
| | Kamloops | 16 juin 1992 |
| | Winnipeg | 18 juin 1992 |
| | North York | 19 juin 1992 |

## GROUPE D'ÉTUDE SUR LE COMMERCE ET LA COMPÉTITIVITÉ DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR (CCCE)

| | | |
|---|---|---|
| Première réunion du CCCE | Ottawa | 10 décembre 1991 |
| Rencontres du Groupe d'étude sur le commerce et la compétitivité | | |
| | Toronto | 13 février 1992 |
| | Montréal | 28 avril 1992 |
| | Ottawa | 18 mai 1992 |
| Présentation au Comité directeur | Halifax | 26 juin 1992 |
| Approbation du rapport final du Groupe d'étude par le CCCE | Ottawa | 31 août 1992 |

## CONFÉRENCE SUR LA QUALITÉ

| | | |
|---|---|---|
| | Toronto | 22 et 23 juin 1992 |

## TABLE RONDE SUR LES GOUVERNEMENTS ET LA COMPÉTITIVITÉ

| | | |
|---|---|---|
| | Rockland (Ontario) | 26 et 27 mai 1992 |

## GROUPE DE TRAVAIL SUR LES SCIENCES, LA TECHNOLOGIE ET L'ACQUISITION DES COMPÉTENCES

| | | |
|---|---|---|
| | Montréal | 21 et 23 avril 1992 |
| | Toronto | 13 mai 1992 |
| | Kananaskis (Alberta) | 5 au 7 juin 1992 |

## ATELIERS SUR LE FINANCEMENT ET L'INVESTISSEMENT

### Principales sources de capitaux

| | | |
|---|---|---|
| Institutions financières | Toronto | 6 avril 1992 |
| Investisseurs institutionnels | Toronto | 7 avril 1992 |
| Capital-risque | Toronto | 8 avril 1992 |
| Courtiers en valeurs mobilières | Toronto | 9 avril 1992 |

### Principaux groupes clients

| | | |
|---|---|---|
| Sociétés | | |
| | Toronto | 15 avril 1992 |
| | Toronto | 16 avril 1992 |
| | Vancouver | 20 avril 1992 |
| | Calgary | 21 avril 1992 |
| | Winnipeg | 22 avril 1992 |
| | Saint John | 23 avril 1992 |
| | Montréal | 24 avril 1992 |
| Atelier sur la fiscalité | | |
| | Toronto | 29 avril 1992 |

### Groupes d'études (clients et bailleurs de fonds)

| | | |
|---|---|---|
| Financement et investissement | | |
| | Vancouver | 11 mai 1992 |
| | Winnipeg | 13 mai 1992 |
| | Toronto | 15 mai 1992 |
| | Halifax | 20 mai 1992 |
| | Montréal | 22 mai 1992 |

## DERNIÈRE TABLE RONDE

| | | |
|---|---|---|
| « Stratégie de la prospérité » | Edmonton | 14 et 15 juillet 1992 |

## CONSULTATIONS MINISTÉRIELLES

(ministères et organismes fédéraux ayant tenu des consultations avec leurs clients sur le dossier de la prospérité)

Agence canadienne de développement international
Approvisionnement et Services Canada
Communications Canada
Consommation et Affaires commerciales Canada
Emploi et Immigration Canada
Énergie, Mines et Ressources Canada
Environnement Canada
Gouvernement du Canada - Pêches et Océans
Industrie, Sciences et Technologie Canada et Commerce extérieur (ainsi que Agriculture Canada, Communications Canada, Forêts Canada et Énergie, Mines et Ressources Canada)
Investissement Canada
Ministère des Finances Canada
Revenu Canada - Douanes et Accise
Secrétariat d'État du Canada
Société canadienne d'hypothèques et de logement
Transports Canada

## CONSULTATIONS NATIONALES

(Associations ayant fait au Comité directeur une présentation sur la prospérité)

### Associations d'affaires

AGT Ltd.
Antigonish Chamber of Commerce
Association canadienne de l'industrie du médicament
Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers
Association des exportateurs canadiens
Association des manufacturiers canadiens
Association des transports du Canada
Banque nationale du Canada
Chambre de Commerce du Canada
Conseil canadien des chefs d'entreprises
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
Petersen & Associates
Réseau CP Rail
Stentor
Telus Corporation
The Board of Trade of Metropolitan Toronto

**Associations d'enseignants et de professeurs**
Association canadienne des doyens d'éducation
Association canadienne des professeurs d'université
Association canadienne des syndics des écoles
Association des collèges communautaires du Canada
Association des Universités et Collèges du Canada
Association francophone doyen/directeur en éducation du Canada
Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants
Le Collège Frontière
Rassemblement canadien pour l'alphabétisation

**Association ouvrière**
Association chrétienne du travail du Canada

**Associations à caractère social**
Conseil consultatif national sur le troisième âge
Edmonton Social Planning Council
Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada
Fédération des jeunes Canadiens français inc.
Saint John Human Development Council
YMCA Canada

**Autres associations**
Académie internationale Maharishi
Assocation canadienne de normalisation
Association of Professional Engineers, Geologists and Geophysicists of Alberta
Canadian Co-operative Association
Conference Board du Canada
Conseil national de recherches Canada
Fédération canadienne des municipalités
Forum des politiques publiques
Institut canadien des comptables agréés
Institut canadien des ingénieurs

## CONSULTATIONS PROVINCIALES

Discussions sur le plan d'action et sur les initiatives provinciales s'y rattachant avec toutes les provinces et tous les territoires.

## GROUPES D'ACTION SOCIALE

| | | |
|---|---|---|
| Associations de bénévoles et de groupes d'intérêt | Ottawa | 23 juin 1992 |
| Organisation nationale anti-pauvreté | Ottawa | 23 juillet 1992 |

## LA PAROLE AUX ÉTUDIANTS

| | |
|---|---|
| Discussions tenues avec des étudiants dans 23 écoles. | 18 février au 12 juin 1992 |

## AUTRES CONSULTATIONS

| | | |
|---|---|---|
| Organismes d'éducation nationale | | Plusieurs rencontres |
| Conseil ethnoculturel du Canada | Ottawa | 6 juin 1992 |
| Groupes cibles avec parents | Toronto | 15 juin 1992 |
| Association canadienne des doyens d'éducation | Montréal | 19 juin 1992 |

# ANNEXE B
# INITIATIVE DE LA PROSPÉRITÉ : RAPPORTS ET ÉTUDES

1. La parole aux citoyens : un sommaire, 1992
2. La parole aux régions : rapports des événements, 1992
3. Construire en vue de la prospérité : rapport et recommandations de la Conférence des Autochtones, 1992
4. Innover pour prospérer : rapport de synthèse, 1992
5. Innover pour prospérer : rapport d'information, 1992
6. Conférence de l'Initiative de la prospérité sur la qualité, 1992
7. La compétitivité mène à la prospérité : vue d'ensemble et recommandations finales, 1992
8. Rapport présenté au comité directeur de l'Initiative de la prospérité par le groupe d'étude sur le commerce et la compétitivité du Comité consultatif sur le commerce extérieur, 1992
9. Organisation du gouvernement, efficience et compétitivité dans le contexte démocratique canadien, 1992
10. Aperçu de certaines études sur la prospérité et la compétitivité du Canada, 1992
11. Investissement international et compétitivité, 1992
12. La contribution de l'investissement et de l'épargne à la productivité et à la croissance économique au Canada, 1992
13. Mémoires sur la prospérité présentés par les organismes nationaux - rapport sommaire, 1992
14. Table ronde nationale sur l'acquisition du savoir : résumé des discussions, 1992
15. Consultation des groupes des bénévoles et des intervenants sociaux : résumé des discussions, 1992

**RAPPORTS SUR LE SAVOIR ET L'APPRENTISSAGE**

16. L'alphabétisation des adultes au Canada en 1992 : initiatives, questions et impératifs, 1992
17. Tribune sur l'enseignement professionnel et technique, 1992
18. Étude de l'enseignement professionnel, 1992
19. Technologies et apprentissage toute la vie durant, 1992
20. Étude du phénomène des décrocheurs, 1992
21. Régler le manque de maturité scolaire chez les enfants d'âge pré-scolaire, 1992
22. Rapport sur les styles et les cultures d'apprentissage pour réduire le décrochage scolaire au Canada, 1992
23. Connaissances de base, 1992
24. Les extrants/les résultats, 1992

25. Formation en gestion offerte par les universités canadiennes en vue de répondre aux besoins du Canada dans le nouveau contexte économique mondial : évaluations et recommandations, 1992
26. Le perfectionnement des gestionnaires et des cadres dans un monde en évolution, 1992
27. Gérer l'organisation d'apprentissage en période de crise, 1992

## INDUSTRIE, SCIENCES ET TECHNOLOGIE CANADA ET COMMERCE EXTÉRIEUR — RAPPORTS DES CONSULTATIONS SECTORIELLES

28. Les secteurs de l'aérospatiale et de la défense, 1992
29. Position du secteur agro-alimentaire, 1992
30. L'industrie canadienne de l'automobile, 1992 (en collaboration avec Agriculture Canada)
31. L'industrie canadienne des services commerciaux, 1992
32. Vers un secteur chimique canadien responsable et compétitif sur le plan international, 1992
33. Industrie de la construction et projets d'immobilisations, 1992
34. Les matériaux ouvrés : une voie d'accès à la nouvelle économie, 1992
35. Point de vue de l'industrie de la pêche, 1992
36. L'industrie canadienne des forêts : une stratégie de développement, 1992 (en collaboration avec Forêts Canada)
37. Industrie canadienne du meuble, 1992 (en collaboration avec Emploi et Immigration Canada)
38. Secteur de l'équipement industriel et électrique, 1992
39. A Knowledge-Based Canada: The New National Dream (sera disponible dans les deux langues officielles à la mi-novembre 1992) (en collaboration avec Communications Canada)
40. Secteur des minéraux et des métaux, 1992 (en collaboration avec Énergie, Mines et Ressources Canada)
41. Secteur du tourisme, 1992 (la version française sera disponible à la fin novembre 1992)

## RAPPORTS DES CONSULTATIONS MINISTÉRIELLES

42. Agence canadienne de développement international, 1992
43. Approvisionnements et Services Canada, 1992
44. Communications Canada, 1992
45. Consommation et Affaires commerciales Canada, 1992
46. Emploi et Immigration Canada — Consultations ministérielles d'Emploi et Immigration Canada : rapport final, 1992
47. Énergie, Mines et Ressources Canada, 1992
48. Gouvernement du Canada — Pêches et Océans, 1992
49. Investissement Canada — Investir dans l'avenir du Canada : rapport sur les forums consacrés à l'investissement, 1992
50. Revenu Canada — Douanes et Accise, 1992
51. Secrétariat d'État du Canada, 1992
52. Société canadienne d'hypothèques et de logement, 1992
53. Transports Canada, 1992

## PREMIERS DOCUMENTS DE CONSULTATION

54. La compétitivité mène à la prospérité, 1991
55. Bien apprendre... Bien vivre, 1991
56. La prospérité du Canada — Défis et perspectives, 1991
57. Compétitivité de l'industrie : une perspective sectorielle, 1991